Marly INFOS

BULLETIN MUNICIPAL DE MARLY-LA-VILLE

n° 120
juin 2022

Bientôt l'été : prenons soin de notre ville avec bonne humeur !

4L Trophy : ensemble avec Margaux et Célia

Ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Après 2 années de crise sanitaire !

Après les élections présidentielles suivent les élections législatives qui nous laissent encore espérer les meilleures conséquences pour les collectivités !

Après vous avoir souhaité à tous une très belle fête du 1er mai, fête du travail aux senteurs de muguet !

Le mois a été ponctué de nombreuses commémorations dont la cérémonie de la victoire du 8 mai 1945 qui mit fin à la guerre en Europe.

Plus de deux mois après le début de la guerre en Ukraine, ce rassemblement a pris une couleur particulière, nous ne pouvons en ces moments que faire un parallèle avec l'immonde conflit engagé par Vladimir Poutine contre le peuple ukrainien et souhaitons que la guerre puisse prendre fin rapidement. L'histoire ne peut pas recommencer !

Le 10 mai, nous avons commémoré avec nos voisins de Fosses l'abolition de l'esclavage et le 23 mai nous rendions hommage aux victimes de l'esclavage.

Enfin, le 27 mai nous participons à la Journée nationale d'hommage à la Résistance.

Les enfants, les élèves se sont associés à ces différentes reconnaissances nationales et la commune a pu soutenir les projets pédagogiques proposés.

Les thèmes repris dans ce magazine sont forts nombreux, les évènements se projettent.

Quelques clichés qui resteront à compléter par la suite portent sur le développement urbain «secteur du Haras». Nous essayons de répondre au mieux aux obligations en faveur du logement liées à cette loi S.R.U (Solidarité et Renouvellement Urbain) tout en veillant à développer le plus harmonieusement possible notre cœur de ville et gérer raisonnablement les finances.

La fin du mois sera consacrée à une fête à laquelle nous sommes tout particulièrement attachés puisqu'il s'agit de la fête des mères.

Au-delà de la fête des familles, plusieurs activités, festivités, manifestations sont et seront organisées avec la vie associative et municipale.

Nous vous attendrons nombreux pour profiter des instants de partage, de joie, de convivialité.

Je vous souhaite à tous de très beaux mois de mai et de juin avec projets de vacances et détente.

Votre dévoué André SPECQ

Avec cette célèbre citation de GHANDI
« La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité sous des angles différents »

INFOS PRATIQUES

Accueil :

La Mairie de Marly-la-Ville vous accueille :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 18h

- mercredi et samedi de 8h30 à 12h00

➤ Contact : 01 34 47 46 46 / mairie@marlylaville.fr

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

➤ Contact : 01 34 47 46 55

Police Municipale :

➤ Pour joindre la Police Municipale, contactez la messagerie vocale au 01 34 47 46 53

➤ Police intercommunale Roissy Pays de France : 01 34 31 31 21

➤ Gendarmerie Nationale : 17

➤ Samedi : Permanence en Mairie sur rendez-vous de 9h à 12 h, le 1er et 3ème samedi du mois.

Service Comptabilité :

➤ Contact : 01 34 47 46 56

Service Urbanisme :

➤ Contact : 01 34 47 46 49

Service Enfance, Jeunesse, Centre de Loisirs :

➤ Contact : 01 34 47 46 43

Relais Petite Enfance (RPE), Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) :

➤ Contact : 01 34 68 14 91

Service Culturel :

➤ Espace Culturel Lucien Jean : 01 34 31 37 60

➤ Ecole Municipale de Musique : 06 08 88 66 42

➤ Ecole Municipale de Danse : 06 28 62 74 74

➤ Bibliothèque Municipale : 01 34 72 74 14

Service Restauration, Entretien, Atsem :

➤ Contact : 01 34 47 46 54

Services Techniques :

➤ Contact : 01 34 47 46 47

SOMMAIRE

INFOS 03
VIE LOCALE 04
ENTREFILETS 28
ENFANCE / JEUNESSE 29
VIE ASSOCIATIVE 34
CONSEILS MUNICIPAUX 42
ÉTAT CIVIL 48
AGENDA 50

Marly-la-Ville

95

La Marcel 4L

La Marcel 4L est prête pour le départ, tous les logos de sponsors ont été collés et les réparations sont faites !

C'est de Biarritz, le 5 mai dernier, que Margaux et Célia ont pris le départ direction le grand Sud marocain à bord de leur 4L !

Nous suivrons leurs aventures sur les réseaux sociaux...

Les vacances arrivent et vous souhaitez demander une carte d'identité, un passeport ?

Depuis l'instauration du système biométrique en 2017, toutes les mairies ne sont plus en mesure de préparer les dossiers de carte nationale d'identité (C.N.I.) et de passeports ; celle de Marly-la-Ville, bien que s'étant portée volontaire, n'a pas été retenue par les services de la Préfecture.

Désormais, il faut vous rapprocher d'une mairie qui dispose d'un centre de traitement numérique si vous souhaitez effectuer une première demande ou un renouvellement. Vous pouvez également faire une pré-demande en ligne sur le site :
www.passeport.ants.gouv.fr

Rapprochez-vous des mairies les plus proches : Argenteuil, Auvers-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise, Cergy, Cormeilles-en-Parisis, Deuil-la-Barre, Domont, Eaubonne, Ecouen, Enghien-les-Bains, Eragny-sur-Oise, Ermont, Fosses, Franconville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Groslay, Herblay, L'Isle-Adam, Jouy-le-Moutier, Louvres, Magny-en-Vexin, Marines, Montmorency, Pontoise, Roissy-en-France, Saint-Gratien, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Ouen-L'Aumône, Sannois, Sarcelles, Soisy-sous-Montmorency, Taverny, Vigny et Villiers-le-Sec.

Ukraine

Ce 24 février, un mot que tous les grands parents voulaient oublier réapparaît dans les médias : guerre, guerre pour la conquête de territoires avec tout ce que ce mot peut comporter d'atrocités.

Alors la communauté internationale décide d'aider ce peuple ukrainien dévasté par les obus de l'assaillant, subissant des actes de barbarie, de haine, des crimes de guerre de la part de la Russie de Vladimir Poutine, autant d'actes que personne ne pensait revivre.

Les municipalités se sont mobilisées, des drapeaux ukrainiens ont pavoisé les mairies et avec l'aide de l'Association des maires de France en partenariat avec la Sécurité civile, des convois d'aide ont pu être acheminés vers la Pologne et la Roumanie par la route et le rail.

Tout cela grâce à vous Marlysiennes et Marlysiens qui avaient répondu présents en déposant à la salle des sports des couvertures, des produits pour bébés et des produits d'hygiène. En complément de tous vos dons, la municipalité a acheté 2 groupes électrogènes, des enrouleurs, des lampes halogènes et des masques ont été donnés. Il aura fallu deux utilitaires de la mairie pour emporter le tout dans les locaux de la Protection civile. Submergée par les dons arrivant de tout le département, la protection civile nous a demandé d'arrêter nos envois vers leurs entrepôts le 15 mars.

Actuellement, vous pouvez apporter vos dons à l'association UKROP, créée en 2014 lors de la première invasion de l'Ukraine, à Louvres qui les achemine régulièrement en Ukraine ou les déposer à la salle des sports rue Marcel Petit. La municipalité se chargera de les apporter à l'association.

Vous pouvez aussi acheter dans les pharmacies, apposant sur leurs vitrines l'affiche "Aide à l'Ukraine", des produits de première nécessité, la pharmacie se chargera d'apporter vos achats à Louvres.

Si vous souhaitez héberger des familles ayant fui L'Ukraine, merci de contacter la préfecture, un service vous y est spécialement dédié. À ce jour, deux familles marlysiennes se sont déjà proposées pour recevoir des familles et la municipalité dispose de 2 logements d'urgence mis à la disposition des réfugiés.

Merci encore à tous pour votre solidarité envers les Ukrainiens.

LES FÊTES À MARLY- LA-VILLE

Sylvie Jalibert,
Maire adjointe chargée de la Communication, des Animations et des Festivités

Un point sur les festivités à Marly-la-Ville

L'évolution de la Fête de la moisson marlysienne en « Fête des jeux – Faites -des - jeux » -

Pourquoi ? Un peu d'histoire !

Des années 1970 jusqu'en 2002, le défilé de la Fête de la moisson au départ de derrière les murs à Marly-la-Ville se compose de la charrette de la moisson suivie, il y a très longtemps de la fanfare de Marly-la-Ville et des majorettes (certains s'en souviennent sûrement !) puis par des fanfares du nord, d'associations comme la Guirlande Francilienne et Val Danse pour faire les animations dansantes et pour l'animation musicale, l'École Municipale de Musique, de vélos fleuris, et de chars décorés par quelques associations (Bon pied marlysien, Compagnie d'Arc, les Éclaireurs, l'ESM, et l'UNRPA).
L'association Culture et loisirs de la Maison de retraite, quant à elle, fournit une grande partie des fleurs en crépon.
En 2003, un repas champêtre avec tous les participants, sur la place devant le presbytère, voit le jour. Chacun apporte quelque chose, on échange, on goûte les spécialités des autres...
Mais à l'arrivée, sur le parc Allende, le public n'est plus présent pour écouter les fanfares faire leur aubade, alors les élus choisissent de faire venir un spectacle professionnel (équestre, comique, de cirque ...) pour retrouver les Marlysiens qui reviennent nombreux.
Le public s'émerveille, rigole... participe de nouveau !
En 2011, le repas et le défilé se déroulent avec bonne humeur mais il faut se rendre à l'évidence, le défilé ne déplace plus les foules, les Marlysiens ne sont plus au rendez-vous sur le parcours pour admirer les créations.

Souvenez-vous : étiez-vous là la dernière année ?

De nombreuses photos montrent le parcours du défilé sans public.
À part les 3 fanfares, les bénévoles et les associations participantes : Le Bon pied marlysien, Les Boulistes, le Club de Plongée, la Compagnie d'Arc, Les Éclaireurs, l'ESM, Les Jardiniers amateurs, Le Judo Club, Rock'Salsa, l'UNRPA, et la Famille MIZIAK, le défilé est plutôt restreint.
De grands mercis encore à eux !
La commission des élus et les associations participantes se sont interrogées sur le maintien de cette fête qui ne semblait plus être au goût du jour. Mais l'élément déclencheur de la fin du défilé a bien évidemment été la fin de l'exploitation de plusieurs fermes.
Plus de fermes donc plus de tracteurs, plus de plateaux à décorer, les nouveaux tracteurs plus ou trop puissants, chauffent dans la descente, la marche au pas du défilé ne leur convient pas.
Mais aussi, plus de petit-train à cause de la dangerosité de la descente, plus de fanfares...

Alors pour ceux, nostalgiques de la Fête de la moisson et de son défilé :
« Trouvez des plateaux avec leurs tracteurs qui veulent ou peuvent participer,
Faites venir des fanfares dans l'air du temps,
Donnez de votre temps pour faire les décorations (les anciens qui le faisaient ne sont plus là),
Et surtout, faites sortir les Marlysiens sur le parcours pour admirer le tout.
On vous suit ! On vous attend, faites-vous connaître !
Les élus avec les associations participantes ont pris la décision d'arrêter ce défilé qui semblait ne plus intéresser personne, par obligation et non par choix » !

Alors en 2012, profitant de la sortie du 2ème film sur Marly-la-Ville, "Marly à travers les âges", avec le Club de Généalogie et d'Histoire de Fosses/Marly (M. et Mme DUCOS) les élus mettent en place une fête à l'ancienne, avec du spectacle vivant (des animaux, des scènes par le Théâtre à Marly autour d'un lavoir créé pour l'occasion, un camp militaire), mais aussi des jeux tels que, palets ou boules, tir à la corde, chamboule-tout, poids du panier garni, course en sac, tir à l'arc. La distribution d'un passeport gratuit permet aux enfants d'essayer tous les jeux, la fête accueille un public plus important d'année en année.

Ce nouveau concept de la fête, sans le défilé et ses chars, remplacés par des jeux familiaux gratuits grâce à un gros investissement de préparation pendant plusieurs mois des élus et par quelques associations et bénévoles fait le bonheur des enfants et des adultes.
Une autre année avec des magiciens, des artistes (découpe de silhouette, maquillages, ...) et toujours les mêmes associations, et les mêmes bénévoles que la 1ère année proposent de nombreuses activités.

Un appel est de nouveau fait auprès des associations pour participer, seules celles de l'Atelier d'Art, le Plat Band de Lysieux, et la FCPE nous rejoignent.

Des thèmes sont trouvés tous les ans, pour que chacun se déguise, pour que les décorations créées par des élus et des bénévoles (qu'ils en soient encore remerciés), donnent un côté festif.

En 2015, d'autres associations tels que les Clubs de Badminton et de Handball, puis l'année suivante le volley-ball, rejoignent cette fête qui rencontre d'ores et déjà un franc succès (de 350 « passeports jeux » distribués en 2012, en 2014 nous dépassons les 500) proposant leur propre activité sportive.

Malheureusement, des difficultés dues au lieu qu'est le parc se présentent aussi chaque année le dimanche matin à l'installation : les trous des taupes qui pourraient provoquer des foulures de chevilles en faisant certains sports, les nombreuses déjections canines, ... ont fait que certaines associations ont préféré annuler leur participation, ne voulant pas risquer d'accident, ce que nous comprenons, la sécurité avant tout.

Des Marlysiens nous interrogent, la question est posée pour le thème ancien de cette fête : Est-ce bien encore une Fête de la moisson ?

Dans le public, lors de la dernière fête, il se murmurait plutôt que cela ressemblait fort à une fête des sports ! Même si le public est là, nombreux, voire très nombreux qu'en est-il du public qui n'a pas ou qui ne peut pas faire d'activité sportive ?

Pour ceux qui ne peuvent pas marcher aisément sur un terrain inégal ou pour les enfants en poussette ?

Où est l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans une fête municipale ?

2020 le covid ...

Celui-ci nous a privés de toute mise en place de manifestations, pendant quelques temps et nous a contraints à des restrictions et obligations sanitaires !

Que de déception pour le public mais aussi pour tous ceux qui participaient activement à la préparation de cet événement, les mois précédents !

2021, La fête peut de nouveau avoir lieu mais avec l'obligation du pass sanitaire dans un endroit clos, sécurisé, contrôlé ; impossible donc de maintenir la fête au parc Allende.

Décision est prise de la déplacer dans un lieu central de la ville, dans et autour de l'Espace Culturel Lucien Jean et de la salle des sports. Le forum a pu se tenir à cet endroit avec les mêmes obligations sanitaires, ce lieu est donc une évidence.

Des barrières sont mises en place, de nombreuses associations refusent d'y participer, mais le Bon pied marlysien, le football/FCPE, la Guirlande Francilienne, K'Danses, le tir à l'arc et les habituels bénévoles, avec les élus veulent remettre de la vie, et le sourire sur le visage des Marlysiens.

L'endroit permet facilement de se garer, mais aussi d'avoir des structures de repli en cas de pluie, ce nouveau lieu plaît aux Marlysiens, du haut comme du bas de Marly-la-Ville, chacun peut venir à pied.

Malgré l'obligation de présenter le pass sanitaire, plus de 100 personnes se retrouvent autour du repas champêtre (installé devant la salle des sports), plus de 500 personnes sont venues s'amuser de 14h à 18h (et parce qu'il faut bien instaurer une heure de fin) avec les nombreuses activités proposées à l'intérieur et à l'extérieur.

Avec l'obligation du pass sanitaire, nous n'avions pas prévu autant de monde et des activités pour certaines tranches d'âge ont manqué.

Que les 4 – 8 ans se rassurent, cette année ils auront aussi droit à leur circuit de sécurité adapté. Ils n'auront pas besoin d'aller vers les activités proposées par le Relais Petite Enfance (RPE) prévues pour les moins de 3 ans. Les animatrices ont été très mobilisées car le parcours de motricité proposé, et les jeux dans la salle d'escalade de la salle des sports a ravi nos tout-petits et plus grands. L'endroit bien sécurisé a permis une rencontre très sympathique entre enfants et parents de jeunes enfants avec les animatrices du RPE.

Dans le hall de l'Espace Culturel Lucien Jean, le loto a eu ses adeptes. Comme il faisait trop beau pour rentrer dans la salle jouer aux jeux de société, qu'à cela ne tienne les jeux ont été sortis.

L'ezy roller, les tirs au but, les échasses, le puissance 4 géant, les puzzles, ont rencontré un tel succès que les « animateurs du jour » (élus, membres des associations et bénévoles) n'ont pas eu beaucoup de temps de pause.

La voiture de nos policiers municipaux avec ses lumières et sa sirène complétait l'atelier de sécurité routière, qui n'a pas désempli. Le parcours balisé, avec des panneaux de signalisation, mettait en situation chaque enfant en tant que policier ou conducteur de vélos, de voitures à pédales et de patinettes (les voitures à pédales avaient eu beaucoup de

>>>

mal à avancer sur l'herbe du parc Allende les autres années alors que sur le parking du haut, le terrain s'y prêtait).
Le Pixel can, installé pour la 1ère fois par le Sigidurs a fait son effet, tout comme le jeu du tri.
Cette année, il sera proposé des matchs sur le nouveau city stade, mais aussi une structure gonflable de golf et d'autres choses en cours de réflexion.

Les associations et les bénévoles qui souhaitent rejoindre cette fête, qui ne demande qu'à s'enrichir et à accueillir d'autres activités, seront les bienvenus. Il suffit de transmettre vos demandes sur l'adresse de la mairie à l'intention de la commission Animations et Festivités.

Mais me direz-vous, les autres fêtes !
Le covid a bouleversé toutes les habitudes. Des obligations préfectorales, nous obligeant à clôturer le parc Allende avec des barrières, un service de sécurité de plus de 14 personnes et la présentation du pass sanitaire, avec une interdiction au public de se tenir hors des barrières, sur les routes, nous a contraints à annuler le feu d'artifice, 2 années de suite.
Certains feux d'artifice ont été maintenus dans d'autres villes quand le « barrage » ou le « parcage » était envisageable ou quand le feu était tiré d'un endroit déjà clos et protégé (champ de course, stade ...). Ce feu était acheté, pas livré (il est interdit pour une mairie de stocker un feu d'artifice dans un local), pour cela le feu est toujours livré et mis en place dans la journée. Les lumineux servant au défilé, ont été livrés, la fanfare réservée, et quelques jours avant, une interdiction préfectorale a remis tout en question.
Les Marlysiens étaient déçus alors je vous laisse imaginer les élus qui avaient tout préparé et qui n'entendent que des récriminations. Notre incompréhension est totale !
Les élus marlysiens comme partout devaient et doivent se plier aux directives ministérielles et préfectorales.

Mais pendant cette pandémie qui nous a obligés au confinement, des projets ont vu le jour s'ajoutant aux événements déjà dans l'agenda dès que cela a été possible :

- Au mois de mars, un dimanche pendant la Semaine de la francophonie au niveau national, **la Dictée et son certif** (depuis 2011, cette année le 13 mars), la salle de classe mise en place dans la salle des fêtes pour l'occasion était pleine.
- **Le « Nettoyons notre ville » :** 2 évènements par an. La propreté est l'affaire de tous ! Le personnel municipal récolte une quantité impressionnante de déchets chaque jour (masques, bouteilles en verre, mais aussi plastiques, papiers ... et autres objets plus surprenants).
- **Le Jeu de piste dans la ville :** le 1er, le 09 octobre 2021 s'est déroulé dans le bas de Marly-la-Ville avec une visite aux carrières. Le sac à dos plein d'objets divers (stylo magique, longue-vue, boussole, etc. dans des trousses cadenassées et codées) et des énigmes, a donné le sourire et la bonne humeur aux participants, le suivant a eu lieu le 14 mai 2022 dans le haut de Marly-la-Ville.
- **Concours du Marly Fleuri :** le but de ce concours est bien évidemment l'embellissement de son habitation, qui apporte un plus dans le cadre de vie de tous les Marlysiens.
  Alors si nous laissions les Marlysiens voter !
  Vous avez envie de faire partie du jury, faites-vous connaître, en écrivant à l'adresse de la mairie à l'intention du concours du Marly Fleuri : mairie@marlylaville.fr
- 21 juin (toujours le jour-même) : **Fête de la musique**, dans ou autour de l'Espace Culturel Lucien Jean.
- En septembre, le 1er samedi après la rentrée scolaire : **Le forum** en journée, et bien sûr le défilé avec **le feu d'artifice**, en soirée !
- Et le 3ème dimanche de septembre la « Fête des jeux – Faites des jeux », dès 11h30 jusqu'à 18h devant et dans la salle des sports et l'Espace Culturel Lucien Jean.
- En décembre des nouveautés encore en préparation verront le jour. Mais d'ores et déjà, pour faire suite à une forte demande de Marlysiens, un **concours des 5 plus belles décorations de Noël** dans les jardins, maisons, balcons... Un appel à faire partie du jury sera lancé, si ça vous tente, n'hésitez pas ! Ecrivez-nous à mairie@marlylaville.fr

Notez ces événements dans votre agenda, on vous attend !

Mais les animations de la ville, ce n'est pas que cela !
C'est aussi à l'Espace Culturel Lucien Jean : des spectacles de théâtre, d'humour, de magie, de musique, de danse, pour tous les âges de moins d'un an jusqu'à ce que l'envie de sortir vous guide, des expositions, des débats, des conférences, des salons, ...
À la bibliothèque au travers des contes, des expositions, des ateliers ..
À l'église avec des concerts de l'École Municipale de Musique.
Avec le service petite-enfance/enfance/jeunesse : le carnaval, la semaine des droits de l'enfant, les séjours, les mini-stages, des événements...
Pour les séniors : des après-midis autour du jeu avec un goûter, des sorties (dans les magasins, mais aussi culturelles, à la mer, ...), le repas spectacle de la galette.

Et bien sûr, tous les événements qui se tiennent en partenariat avec les associations et dont la municipalité assure la logistique, tant au niveau du prêt de salle gratuit ou du lieu, que par le matériel, par des participations financières et par le personnel mis à disposition pour les bourses aux jouets ou à la puériculture, ... (2 par an), la brocante, le marché de noël, un nouveau marché artisanal animé au mois de mai, les spectacles de danse, de théâtre, de contes .. les tournois sportifs ... Les foulées Somabé et tant d'autres.
Si besoin, l'agenda du site de Marly-la-Ville vous renseignera.
L'information des événements, c'est aussi, dans le mois précédent l'événement : des affiches un peu partout dans la ville, les banderoles, les panneaux lumineux (installez l'application CentoLive pour rester informés) mais aussi sur le Facebook de la ville.
À très bientôt !

La dictée et son certif'

UN DIMANCHE STUDIEUX POUR LA DICTÉE ET SON CERTIF'

Pour la 10ème fois depuis 2011, dimanche 13 mars après midi, 2ème jour de la Semaine de la francophonie, une trentaine d'adultes et d'enfants de huit à quatre-vingt-dix ans planchent sur une dictée (un extrait du petit prince de Saint Exupéry), sur des questions de français, d'arithmétique, d'histoire, de géographie et "de leçon de choses" (matière ancienne du certificat d'études) dans une salle des fêtes qui a pris l'allure d'une salle de classe.

Des photos d'un autre temps, des affiches rappelant les salles de classes des années 50, des livres anciens décoraient les murs ; un tableau noir, avec une phrase d'éducation civique "C'est dans la famille que se fait, l'apprentissage de toutes les vertus", écrite à la craie, des plumes et de l'encre violette étaient posés sur les tables, pour s'imprégner du "comment faisaient nos parents ou grands-parents pour écrire avec cela, bref une immersion dans un passé lointain que les nouvelles générations ne connaissent pas.

Trois tranches d'âge pour les questions : du CE2 au CM2, de la 6ème à la 4ème et enfin les adultes.

Est-ce sérieux ? Non c'était un après-midi ludique avec, après « l'épreuve » (où parfois certains ont triché, sous l'œil bienveillant du maître d'école) le partage d'un goûter et d'un quizz très animé.
Bien sûr, à la fin de l'après-midi chaque participant est reparti avec un diplôme bien mérité mais surtout avec la sensation d'avoir passé un bon moment.

Cérémonie du 19 mars

Le 19 mars dernier a eu lieu la cérémonie marquant la fin de la guerre d'Algérie

Cette cérémonie a débuté par un dépôt de gerbe devant la stèle de la FNACA, stade de la sablonnière suivi par un dépôt de gerbe devant le monument aux morts.

Après les discours de monsieur le Maire et du président de la FNACA, Guy THELU, une remise de médaille créée à l'occasion du 60ème anniversaire du cessez-le-feu, a été faite par ce même président, aux anciens combattants marlysiens et à monsieur le Maire.

Monsieur André SPECQ, au nom du Conseil municipal a profité de l'occasion pour remettre la médaille de la ville au président Guy THELU pour son action de devoir de mémoire sur notre ville.

Cérémonie à l'Arc de Triomphe : raviver pour ne pas oublier

Le samedi 7 mai dernier, faisant suite à l'invitation de monsieur Jean-Paul BACHET, Inspecteur Général Honoraire de la Police Nationale et Président de l'Association des Anciens Combattants et Résistants du Ministère de l'Intérieur, Monsieur le Maire a eu l'immense honneur de participer au ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

La cérémonie, immuable, est effectuée tous les soirs à 18h30 en présence de personnalités et d'associations.

La « Flamme du Souvenir » allumée en 1923 par le Ministre de la Guerre André MAGINOT, et jamais éteinte depuis, symbolise la mémoire du Soldat inconnu, un parmi les quelques 1 400 000 soldats tués au combat durant la Première Guerre Mondiale. À ce conflit historique s'ajoutent aussi ceux de la Seconde Guerre Mondiale, des guerres d'Indochine, d'Algérie et des opérations extérieures.
Dans un devoir de mémoire, Monsieur le Maire accompagné du Conseil municipal, a assisté aux côtés de l'Amicale du 6e Régiment de parachutistes d'infanterie de marine, de l'Amicale régionale des combattants de Dien Bien Phu d'Île-de-France et de la Mairie de Montfermeil et de son conseil municipal des enfants, à cette cérémonie importante dans la vie de la Nation. L'association « Le Relais sacré » était également présente, pour prendre la flamme et aller la déposer dans un autre lieu de mémoire en France ou dans un pays allié.
Une fois la gerbe déposée par Monsieur le Maire, entouré de Madame MAQUIN, policière municipale, et de David RUBINSTEIN, agent de surveillance de la voie publique de Marly-la-Ville, la flamme a été ravivée, les invités salués et le livre d'or signé par les personnalités présentes.

Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai, Monsieur le Maire, accompagné du Conseil municipal, et en présence de l'UNRPA, de la FNACA et de partis politiques, ont commémoré le 77e anniversaire de la Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie au cours d'une cérémonie au Monument aux Morts avec le dépôt de gerbes.

Merci aux Marlysiens présents et notamment aux enfants, garants de la mémoire !

VIE SCOLAIRE

Fabienne Gely,
Maire adjointe chargée de la Vie Scolaire

Pour les élus de Marly-la-Ville, l'éducation reste une priorité

Certains s'interrogent, d'autres trouvent que cela n'est jamais assez, d'autres encore remercient les élus pour ce qui est fait ... Et bien nous allons vous l'expliquer.

La municipalité, au-delà de posséder les locaux des écoles maternelles et élémentaires, et de les entretenir, y investit également beaucoup d'argent. Voici une liste non exhaustive qui pourrait vous surprendre...

LES LOCAUX

- L'entretien des locaux (personnel, matériel et produits)
- La mise en peinture par cycle de classes, préaux, etc...
- L'aménagement des cours d'école, leur entretien, leurs équipements. L'entretien des cours d'école tous les mercredis, ramassage de feuilles mortes l'automne, etc...
- Les travaux de rénovation (exemple sur le groupe scolaire de la Garenne), création de 2 classes et d'un restaurant scolaire quelques années auparavant au Bois Maillard élémentaire

FOURNITURES & FONCTIONNEMENT

- L'achat des fournitures scolaires, cahiers, crayons (23,79 €/enfant/an)
- L'achat du matériel pédagogique (livres, jeux, vélos en maternelle, etc...) (8,08 €/enfant/an)
- L'achat du matériel informatique et son entretien par les services informatiques de la communauté d'agglomération (aujourd'hui dans les écoles élémentaires)

ÉQUIPEMENT MOBILIER

- Le remplacement du mobilier dans les classes, bureaux, tables et chaises dans les restaurants
- L'achat de porte-manteaux, tableaux d'accrochage, étagères, meubles divers selon les besoins

CADEAUX

- Le budget donné aux enseignants pour les cadeaux de Noël des élèves de maternelles et friandises
- L'achat de dictionnaires et autres livres offerts en fin d'année pour l'entrée au collège aux élèves de CM2
- L'achat de sapins pour toutes les écoles et lieux d'accueils périscolaires ainsi que pour le collège

SPECTACLES & SORTIES

- La prise en charge de spectacles et leur organisation quand cela se déroule sur Marly (espace culturel...)
- Le soutien à l'organisation de sorties, kermesses, manifestations (financier, personnel et matériel)
- La participation financière à des interventions extérieures menées par l'école ou les associations de parents d'élèves.
- La mise à disposition du car de la commune ou la prise en charge financière de cars de location pour les sorties tout au long de l'année.

LES PERSONNELS

- L'accueil dans les restaurants scolaires (personnel de l'enfance, d'office et d'entretien, la prise en charge d'une partie du repas (de « l'assiette ») et de la totalité des fluides
- L'accueil sur les temps périscolaires pré et post (personnel de l'enfance et d'entretien)
- L'investissement d'animateurs sportifs sur les temps scolaires et périscolaires (tournois sportifs et rencontres inter-écoles par exemple)
- L'investissement de notre Police Municipale pour des interventions de prévention contre le harcèlement, la violence, la sécurité routière, etc...
- La participation aux conseils d'école avec les élus
- Le soutien aux enseignants et aux parents d'élèves pour les ouvertures et fermetures de classes
- Le suivi et l'implication au sein du SIRESCO (syndicat intercommunal de restauration scolaire), avec l'évolution du Bio, du local, du végétal, la suppression du plastique

Et nous en oublions forcément...

- Une subvention est également attribuée au collège pour aider les familles des élèves marlysiens lors des voyages organisés et un tiers de cette somme est dédiée à de l'investissement pédagogique pour l'ensemble des élèves du collège.

Pour vous éclairer davantage, la somme dépensée pour l'éducation à Marly-la-Ville correspond à 21% du budget de la commune, soit environ 2 millions d'euros ou 3 000 € par an et par enfant.

Sensibiliser à l'environnement à travers l'alimentation

Le programme européen de distribution de fruits et légumes, de lait et de produits laitiers dans les établissements scolaires prévoit la mise en œuvre d'une action éducative obligatoire auprès des élèves de la maternelle au lycée. Elle vise à faire adopter aux élèves des comportements alimentaires plus sains et en lien avec les recommandations de santé publique du programme national nutrition-santé (PNNS).

À travers ce programme, l'Union Européenne apporte son aide pour promouvoir la distribution de fruits et légumes frais et/ou de lait et produits laitiers en particulier ceux issus de l'agriculture biologique dans les écoles.
Dans ce cadre, le SIRESCO reste mobilisé et souhaite poursuivre sa démarche dans sa progression qui se rapproche peu à peu des objectifs fixés par la Loi EGAlim à savoir 50% de produits alimentaires avec des critères de qualité dont 20% en 2022 (pour l'ensemble de l'année 2021, le SIRESCO a déjà atteint 40% d'aliments durables dont 26% de bio en terme d'achat de denrées brutes).
Afin de sensibiliser l'ensemble des élèves, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a élaboré de nouveaux outils éducatifs sur la base de courtes vidéos ciblant chaque tranche d'âge du programme.
L'objectif de ces supports est de s'approprier la notion de « bien manger » en stimulant la curiosité des enfants et en leur faisant découvrir l'origine des aliments, leurs intérêts nutritionnels, afin de les familiariser avec des aliments qu'ils n'ont pas l'habitude de consommer. En conformité avec les objectifs du programme, ils visent à promouvoir une consommation plus régulière de fruits et légumes frais et une consommation de fruits et légumes et de lait et de produits laitiers de qualité.
Pour cela, au cours des mois de mars et avril, tous les animateurs et Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) des écoles de la ville se sont organisés lors de pauses méridiennes pour faire visionner la vidéo aux écoliers.
Dans la continuité de cette sensibilisation autour de l'alimentation et du "bien-mangé", les enfants ont pu approfondir leurs connaissances sur la découverte de l'origine des aliments et leur intérêt nutritionnel au travers de jeux ou en réalisant des affiches sur différents thèmes comme les fruits et les légumes de saison, l'équilibre alimentaire, etc.

Petits et grands de La Garenne ont ainsi participé à **« la danse des fruits et légumes »**. Tous ont pu repartir avec un set de table après l'avoir rempli et colorié.

Enfin, à La Garenne, les jours d'école, les élémentaires participent au **projet « Activité Physique Quotidienne »** mené entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation pour répondre aux 30 minutes d'activité physique recommandé par le Programme National Nutrition Santé.

L'ensemble des enfants élémentaires pratiquent **le tri sélectif des déchets** générés sur les temps de repas et le compostage qui est ensuite utilisé dans les **jardins pédagogiques** que l'on retrouve sur chacun des secteurs scolaires.

Des moments privilégiés et éducatifs, très appréciés par les petits et les grands !

Le collège Françoise Dolto

UN ÉTABLISSEMENT OÙ IL FAIT BON VIVRE ET TRAVAILLER.

Malgré le contexte hautement incertain et complexe vécu depuis 2 ans maintenant, les équipes sont restées investies pour maintenir la continuité pédagogique ; et parce que nous concevons notre mission de manière globale en associant enseignement et éducation, nous avons poursuivi nos actions de prévention.

Pensées de manière globale sur les quatre niveaux scolaires, elles ont pour objectif l'acceptation des autres pour favoriser le vivre ensemble qui fait parfois cruellement défaut.

En premier lieu, l'action contre le harcèlement scolaire est restée la priorité majeure.

Le collège n'est pas un lieu de non-droit et de violence aussi la vigilance doit être de chaque instant. Les enfants restent des enfants et manifestent parfois de la violence entre eux, qu'elle soit verbale ou physique, par « jeu » ou pour « résoudre » leurs conflits.

D'abord, par des interventions en classe, possibles grâce au financement des fédérations de parents, de la mairie de Marly-la-Ville ou encore du Conseil Départemental.

Ensuite par l'intervention de la cellule « écoute collège » , constitué d'enseignants volontaires qui appliquent la méthode de la préoccupation partagée. Elle permet de faire prendre conscience aux élèves des conséquences de leurs actes avant qu'il ne soit trop tard.

Enfin par la constitution d'une brigade d'ambassadeurs collégiens , qui est chargée de relayer les informations préoccupantes dont ses membres ont connaissance. Il est tellement plus simple de parler à un autre élève qu'à un adulte du collège ou même à ses propres parents...

Mais aussi, l'accent est mis autour de la compréhension du handicap qu'il soit visible ou invisible. Dans le collège, nous avons de nombreux élèves à besoin particulier. Dès la classe de 6ème, l'AFM téléthon intervient afin de présenter les différents handicaps moteurs. Ils n'ont pu que

constater les difficultés de la vie quotidienne lorsqu'on est atteint de dystrophie musculaire, de cécité partielle, ou encore lorsqu'on doit se déplacer en fauteuil roulant. A ce titre, un grand merci à la pharmacie de Marly-la-Ville pour le prêt de fauteuils. Cette action est poursuivie par l'intervention sur le même format de l'association ENTRED, qui sensibilise les élèves de 5ème aux handicaps invisibles que sont les multiples « dys ».

Pour finir, le collège a décidé de s'investir autour de l'égalité filles-garçons. Chaque année, des élèves rencontrent des difficultés relationnelles entre eux et il nous a semblé important de former les jeunes, tant pour leur scolarité au collège que dans leur vie future d'adulte. Outre un théâtre forum organisé pour les classes de 5ème, le violentomètre conçu par l'association « en avant toutes » a été repris aux couleurs des villes de Marly-la-Ville et de St Witz et des affiches ont été imprimées. Vous les trouverez au collège ainsi que dans certains espaces publics de nos deux communes. D'autres actions devraient être montées, plus ambitieuses encore dans les années futures.

L'actualité des enfants de l'IME Madeleine Brès

EN DÉCEMBRE

Le 11 décembre dernier, le dispositif IME-SESSAD (Service Educatif de Suivi et de Soins A Domicile) Madeleine Brès était présent en tant qu'exposant au Marché de Noël organisé par le Judo Club de Marly-la-Ville. Tout ce qui était en vente avait été fabriqué par les enfants et les jeunes du SESSAD encadrés par leurs éducateurs, psychologues, psychomotriciens et enseignants :
Savons, objets divers (chaussettes Muppets, rennes, boules à neige) mais aussi compositions florales réalisées par les plus âgés qui construisent leur projet professionnel, sans oublier les gâteaux sablés et les chocolats pâtissiers confectionnés avec soin par les jeunes pour le plus grand plaisir des gourmands... Bravo à eux !
Un grand merci à toutes les personnes qui sont venues nous rendre visite sur notre stand, aux organisateurs, à la Mairie de Marly-la-Ville, ainsi qu'à tous les bénévoles du Secours Populaire pour leur attention portée à nos jeunes.

Grâce à vous, le bénéfice des ventes nous permettra d'organiser une sortie en juillet pour l'ensemble des jeunes. Nous espérons vous retrouver l'année prochaine au Marché de Noël !

EN JANVIER

Jeudi 27 janvier le district du Val-D'Oise de football dans le cadre du projet IME Val-d'Oise Tour nous a convié à une après-midi d'initiation au foot.
C'est avec plaisir que nous avons pris part à ce projet permettant à nos jeunes de montrer l'étendue de leurs capacités et d'être fiers d'eux-mêmes.
Francy, Esdras, Ismael, Darlens, Romain des candys IMpro ainsi que Kalyan, Alexis des dragolos et Samy du Sessad se sont rendus au gymnase de Survilliers pour plusieurs ateliers de passes, de jongles et de tir au but., suivis par un vrai match de foot.

Pour nos jeunes s'adapter à des intervenants inconnus peut parfois être difficile. À l'IME, ils sont encadrés par des professionnels qu'ils connaissent et avec lesquels ils vivent au quotidien.
Ici, c'est différent. Nos jeunes doivent vaincre leur timidité, montrer toutes leurs capacités sociales. Cet après-midi là tout s'est très bien passé et nous avons même reçu une belle SURPRISE !
À la fin de la journée, le district de football du Val-d'Oise nous a offert des ballons, des plots, des chasubles qui sont déjà utilisés dans la cour de l'IME pour des ateliers sportifs.

EN MARS

Un samedi par mois, le dispositif IME-SESSAD Madeleine Brès accueille les enfants. L'occasion de proposer des journées particulières hors emploi du temps classique.
Samedi 19 mars, l'Espace Culturel Lucien Jean de Marly-la-Ville nous a ouvert ses portes pour accueillir la troupe Cirquonflexe, compagnie de cirque venue nous présenter leur spectacle Tic Tac Hop. Petits et grands ont pris un grand plaisir à partager ce spectacle et le goûter qui a suivi.
La période COVID fut longue et isolante pour tous, il était donc important que nous puissions nous retrouver. Les familles des professionnels étaient également présentes pour partager, donner un coup de main mais aussi et surtout rencontrer les jeunes de l'IME.
Le retour des jeunes de l'IME : « c'était bien », « j'ai adoré le jongleur », « ce que j'ai préféré c'est le clown », « quand mon éducateur est monté sur scène c'était rigolo ».

Merci aux organisateurs de nous avoir permis de vivre de tels moments !

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sylvaine Ducellier,
Conseillère municipale, chargée du CCAS

La Prime d'activité

Depuis le 1er janvier 2016, la Prime pour l'emploi et le RSA activité ont été supprimés. Ils ont été remplacés par la Prime d'Activité.

Beaucoup de personnes qui pourraient en bénéficier n'en ont pas fait la demande. Cette prime concerne les personnes qui perçoivent un salaire. Cette prime d'activité vise le public qui travaille et ne peut être versée que si une demande est faite auprès de la CAF.
Comment en bénéficier :

- faire une simulation sur le site de la CAF (www.caf.fr) : selon les ressources déclarées sur un trimestre, vous serez informé du montant qui vous sera attribué chaque mois,
- Suite à cette simulation, il faut faire une demande en ligne (proposée à la fin de la simulation)
- Ensuite vous aurez à renseigner vos ressources tous les trimestres (un mail vous sera envoyé par la CAF).

Au besoin, le CCAS peut vous aider dans votre démarche.

INFORMATION DU CCAS

Nous vous rappelons que les conditions afin recevoir les informations du CCAS, concernant les sorties, les voyages, le colis, la galette, etc..., sont les suivantes :

- Être âgé au minimum de 60 ans
- Avoir liquidé sa retraite

Le CCAS vous envoie environ 3 à 4 informations dans l'année directement dans votre boîte aux lettres ou sur votre adresse mail.

Si vous répondez à ces deux critères et que vous ne vous êtes pas encore fait connaître auprès du CCAS, n'hésitez pas à nous contacter

Contact CCAS : Mme Sylvie DARMIGNY ou
Mme Aurélie MASSE, 01 34 47 46 55

La galette 2022

Une centaine de nos séniors se sont retrouvés à l'Espace Culturel Lucien Jean pour profiter du spectacle "La Croisière en folie", de la compagnie Nevada, sur le thème d'une croisière musicale à travers le monde.

Un grand nombre de spectateurs, en sortant, nous a dit que ce moment de détente leur a fait oublier, pour un temps, les problèmes de pandémie mais surtout, cette rencontre a permis de recréer un lien social qui leur manque tant.
Il n'était pas encore possible de partager ensemble des galettes mais chaque sénior présent au spectacle est reparti avec un petit sac dans lequel se trouvaient une galette, des chocolats et quelques clémentines.
Pour des raisons sanitaires il n'a pas non plus été possible de finir l'après-midi en dansant.
Les séniors présents attendent avec impatience de pouvoir se retrouver ensemble sans contrainte dans une sortie d'une journée ou autres activités en commun.

Bibliothèque

Vous êtes séniors ? Vous avez envie de passer un bon moment dans votre canapé devant votre cheminée ou sur un transat dans le jardin ?

Pour trouver le bon livre qui vous accompagnera dans ce moment de détente, la bibliothèque vous ouvre spécialement ses portes le vendredi 17 juin.

Un bus peut même vous y amener. Pour cela il suffit de vous inscrire auprès du CCAS de la mairie en appelant le 01 34 47 46 46.

Bonne lecture !

Séparation

- Vous devez verser ou recevoir une pension alimentaire et vous souhaitez que l'Aripa devienne votre intermédiaire :
  > Rendez-vous sur pension-alimentaire.caf.fr
  > Ou contacter le 32 38 (numéro de téléphone dédié) au prix d'un appel local.
- Rendez-vous sur caf.fr :
  > Pour tout le monde :

Vous trouverez une information globale sur les aides liées à la séparation ou au changement de situation avec des simulations et des demandes de prestations en ligne.

> Pour les allocataires : espace mon compte > déclarer un changement > situation familiale.

> Pour obtenir un rendez-vous personnalisé avec un conseiller :
Rendez-vous sur caf.fr > rubrique ma CAF (en entrant le code postal) > Contacter ma CAF

Les objectifs de cette réforme

- **Lutter contre la pauvreté des enfants en garantissant le droit au versement d'une pension alimentaire ou, pour les foyers monoparentaux, une couverture financière d'un montant minimum équivalent à l'Allocation de soutien familial ou ASF** (avance sur pension ou complément de pension) et accélérer le recouvrement des impayés.
- **S'inscrire dans une politique de soutien à la parentalité,** et plus particulièrement dans l'accompagnement des familles monoparentales grâce au déploiement par la branche famille d'une offre globale autour de la séparation.

CULTURE

Michèle Lelez-Huvé,
Maire adjointe chargée de la Culture

École Municipale de Musique

Prochains événements à ne pas manquer :

- 3 juin 2022 (18h30) - Kioskamusic, Salle Henri Marlé
- 21 juin 2022 - Fête de la Musique, Espace Culturel Lucien Jean
- 22 juin 2022 (19h) - Kioskadultes, Salle Henri Marlé
- 24 juin 2022 (20h30) - Concert de fin d'année, Espace Culturel Lucien Jean

L'École Municipale de Musique (EMM) de Marly-la-Ville accueille sa nouvelle coordinatrice !

Bienvenue à Violaine Aucante, notre professeure de violoncelle, intervenante dans les écoles, qui reprend la coordination de l'École Municipale de Musique. Avec sa connaissance des acteurs de la commune et son expérience, Violaine vous accueillera et vous renseignera avec plaisir sur les diverses disciplines enseignées.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'École de Musique, à l'adresse : **ecolemusique@marlylaville.fr** ou au **06 08 88 66 42**.

ÇA S'EST PASSÉ À L'ÉCOLE DE MUSIQUE :

Le 28 janvier 2022
La Nuit des Conservatoires nous a fait rêver avec l'interprétation, toujours plus surprenante, de nombreux morceaux parmi lesquels la Valse d'Amélie, West Side Story ou encore Shallow de Lady Gaga...
Merci aux élèves des écoles municipales de Musique et de Danse ainsi qu'au groupe Times Box pour leur participation.

Le 10 avril 2022
Un grand bravo aux élèves des classes de flûte, de violon, de violoncelle et l'ensemble de Jazz de l'École Municipale de Musique de Marly-la-Ville qui ont participé au concert événement "Légendes Urbaines» à l'Espace Germinal de Fosses.
Un projet organisé et soutenu par le Département du Val d'Oise

Le 20 mai 2022
L'école de musique organisait une Carte Blanche consacrée à la musique française, regroupant trois artistes musiciens, autour de la flûte, l'alto et la harpe, dont notre professeure Bénédicte Detton.

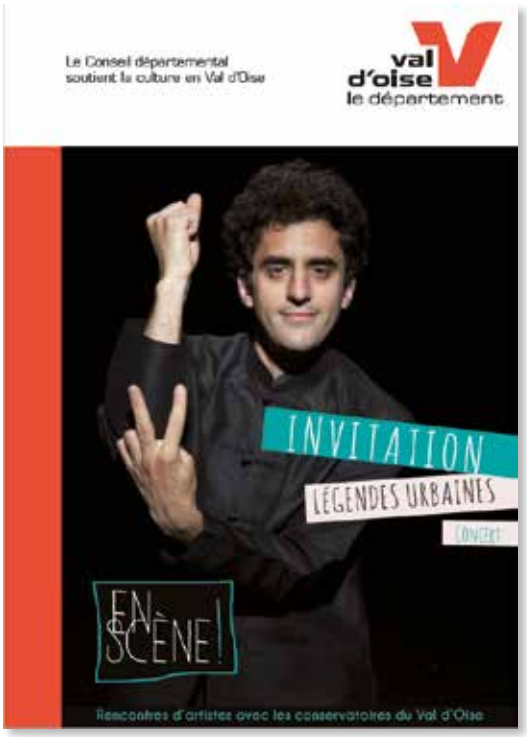

Pour vous inscrire l'année prochaine ou obtenir des renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

École Municipale de Musique
Violaine Aucante / 06 08 88 66 42

École Municipale de Danse

L'École Municipale de Danse (EMD) de Marly-la-Ville, est heureuse de vous faire partager les divers événements qui ont animé ce début d'année.

ÇA S'EST PASSÉ À L'ÉCOLE DE DANSE :

Vendredi 11 février, une vingtaine d'élèves sont allées voir le film documentaire «Petites danseuses» à l'Orangerie de Roissy-en-France, permettant ainsi aux jeunes danseurs d'avoir une vision sur les vies de danseuses désirant entrer dans le monde professionnel.

Samedi 12 février, ont suivi les examens internes de l'école, où tous les élèves de toutes les disciplines (classique, jazz et contemporaine) et niveaux, ont pu évoluer sous l'œil d'un jury professionnel et bienveillant.

Samedi 11 mars, l'école a eu la joie de pouvoir organiser ses premières Rencontres Chorégraphiques intitulées «Le Printemps de la Danse», réunissant sur la scène de l'Espace Culturel Lucien Jean élèves, danseurs amateurs et professionnels pour une soirée haute en couleurs, mêlant différents univers.

De magnifiques résultats aux concours pour nos élèves :

Un grand bravo aux nombreuses élèves qui ont su représenter avec joie les couleurs de l'École Municipale de Danse de Marly-la-Ville en participant aux concours suivants :

- Concours de la **« Confédération Nationale Danse »**

Les élèves remportent les 1er prix régionaux et nationaux leur permettant de participer à la finale à Montpellier au mois de mai 2022.

- Concours **« Grand prix chorégraphique de France »** où les élèves présentées étaient sur le podium.

- Concours **« CND Classique »** au Perreux-sur-Marne où les élèves de la classe de classique de 1er cycle 3ème année ont obtenu un très beau 1er prix régional.

- **« Concours international de Paris »** à Chatenay-Malabry, où deux élèves de 3ème cycle ont obtenu une médaille d'or et une médaille d'argent.

Prochains événements à ne pas manquer :

- Les 17 et 18 juin 2022 : Spectacle de fin d'année à l'Espace Culturel Lucien Jean
- 21 juin 2022 : Fête de la Musique
- 20 au 26 juin : Semaine Exceptionnelle

Pour vous inscrire l'année prochaine ou obtenir des renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :
École Municipale de Danse
Sophie Bothereau et Shirley Brunet
06 28 62 74 74

Ça s'est passé à la Bibliothèque Municipale

Vendredi 21 janvier :

La Bibliothèque a fait partie du jury de la 1ère étape du concours « Les petits Champions de la lecture » auquel participent les élèves de La Garenne élémentaire.

Du 8 au 26 mars 2022 : Festival littérature Jeunesse

Le festival « Livre comme l'air », organisé par la CARPF, avait cette année pour thématique « Bêtises, malices et autres facéties ».
C'est dans ce cadre que nous avons proposé plusieurs actions à la Bibliothèque de Marly-la-Ville :

➤ **Mardi 8 mars 2022 :**
Heures du Conte « Même pas peur » de Fanny Rojat, à destination de 2 classes de maternelle des écoles du Bourg et du Bois Maillard.

Heures du Conte « Même pas peur » de Fanny Rojat.

➤ **Vendredi 18 mars 2022 :**
La classe de CE1 de l'école élémentaire du Bois Maillard a participé à l'atelier avec l'illustratrice Laure Du Faÿ.

➤ **Vendredi 25 mars 2022 :**
La classe de CP de l'école élémentaire du Bois Maillard a participé à l'atelier avec l'auteur de BD, Lionel Brouck.

L'atelier BD avec Lionel Brouck.

Plusieurs groupes de Marly-la-Ville ont participé au Salon du Festival Littérature Jeunesse qui a eu lieu à Arnouville :

➤ **Mercredi 30 mars :**
40 enfants du Centre de Loisirs maternelle ont assisté au spectacle « Le Petit chapelion rouge » de la Cie Switch.

➤ **Mardi 5 avril 2022 :**
Une classe de l'école élémentaire du Bourg est allée voir le spectacle « Sacrés numéros ».

➤ **Mercredi 6 avril :**
100 enfants du Centre de Loisirs élémentaire (100 enfants) ont assisté au spectacle « Peik la malice » de et avec Philippe Imbert.

Samedi 26 mars 2022 :

Vous étiez au rendez-vous pour l'atelier naturopathie « Lutter contre l'inflammation et réguler son système immunitaire »

Jeudi 31 mars 2022 :

La Bibliothèque a accueilli deux représentations du spectacle « Debout, de bois », pour les petits du Relais Petite Enfance.
Un spectacle proposé par la Cie L'Oiseau Monde dans le cadre du Festival Premières Rencontres d'ACTA.

« Debout, de bois ».

Du 10 au 23 mai :

Dans le cadre de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition : la Bibliothèque a proposé une sélection d'ouvrages thématiques à consulter avec pour les enfants une animation autour du livre "La véritable histoire de Coumba, petite esclave au XVIIIème siècle".

Samedi 21 mai :

Vous avez pu participer à notre avant dernier atelier Naturopathie « Je relance la vitalité de mon corps ».

Vos prochains événements à ne pas manquer :

De mars à mai 2022 :

Animation du Prix Coup de Cœur Petite-Enfance 2022 avec le Relais Petite-Enfance, sur la thématique de la Nuit.
Voici la liste des titres en lice pour le Prix Petite Enfance 2022 :

➤ « Dans la forêt sombre et profonde » de Delphine Bournay
➤ « Nuit blanche » d'Alice Brière-Hacquet et Raphaële Enjary
➤ « Qui est la plus belle ? » de Jean Leroy et Giulia Bruel
➤ « Au bois dormant » de Karen Jameson et Marc Boutavant

Jeudi 23 juin :

Matinée avec deux séances d'Heures du Conte pour la Remise du Prix coup de cœur des enfants et Prix coup de cœur des assistantes maternelles marlysiennes, avec la Conteuse Yaïda autour d'un tablier à histoires, **« On fait la taille »**.

Samedi 2 juillet :

Atelier naturopathie "Pratiquer les techniques dites de longue vie"

Votre bibliothèque reste ouverte tout l'été. Profitez-en !
Nos horaires d'ouverture :
> Mardi : 14h - 18h30
> Mercredi : 10h - 12h et 14h - 19h
> Jeudi : 14h - 18h30
> Vendredi : 14h - 19h
> Samedi : 14h - 18h

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter au 01 34 72 74 14 ou sur biblio-marly@marlylaville.fr

Ça s'est passé à l'Espace Culturel Lucien Jean

➤ **Le 22 janvier 2022**

Clément Freze a surpris le public avec plusieurs performances entre hypnose et mentalisme.

➤ **Le 4 février 2022**

Les collégiens ont assisté à une pièce interactive proposée par les **Comédiens Associés** sur le thème des violences sexistes.

➤ **Le 11 février 2022**

Les élèves élémentaires du Bois Maillard ont assisté à la fable joyeuse et cruelle : ***Mule***.

Un spectacle de cirque proposé par deux acrobates du Collectif **À Sens Unique**, en partenariat avec **Cirquevolution.**

➤ **Le 18 février 2022**

Attendu de tous et accueilli par une salle comble, **Bun Hay Mean** nous a fait rire entre histoires vraies, improvisations et situations déroutantes !

Le *Chinois marrant* préféré des Français était, pour notre plus grand plaisir, accompagné par l'humoriste québécois **Reda Saoui**

➤ **Le 24 mars 2022**

Précédé de plusieurs ateliers réalisés in-situ, le spectacle ***Nid*** (Cie AMK) a transporté les enfants du Relais Petite Enfance et des maternelles du Bois-Maillard dans un monde de rêves, entre les éléments qui nous entourent et des tissus qui se déploient.

Avec la **Compagnie ACTA**, dans le cadre du Festival Premières Rencontres.

➤ **Le 9 avril 2022**

Le Dîner de cons (Cie Cléante), la pièce emblématique de Francis Veber, notamment connue pour son adaptation au cinéma, s'est invitée à Marly-la-Ville, pour le plus grand plaisir du public !

Le programme de la prochaine saison culturelle 2022-2023 sera bientôt mis en ligne sur le site www.marly-la-ville.fr, rubrique "Sortir, se divertir" et il sera distribué courant septembre dans vos boîtes aux lettres !

Clément Freze.

Les Comédiens Associés.

« Mule ».

Bun Hay Mean et Reda Saoui.

« Nid » de la compagnie ACTA.

« Le Dîner de cons ».

CLEA 2022 : jongler partout même si c'est étonnant !

Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) est un dispositif du ministère de la Culture et de la CARPF qui vise à créer une dynamique collective et durable d'éducation artistique, culturelle et citoyenne.

Depuis plusieurs années, Marly-la-Ville prend part au projet et renouvelle cette année encore sa participation au projet avec le Centre de Loisirs !

Cette année, les villes du micro-territoire de Fosses, Survilliers et Marly-la-Ville ont retenu la compagnie Première Intention suite à un appel à projets.

Née en 2017, la jeune compagnie qui était en résidence à l'Espace Germinal en début d'année propose Allô Jonglage !, un concept original dans lequel les jongleurs se déplacent à domicile et présentent un petit spectacle.

Après un premier atelier de découverte début avril, une dizaine d'enfants des centres de loisirs du Bourg, de La Garenne et du Bois-Maillard, ainsi que les jeunes de l'IME Madeleine Bres ont décidé de relever un challenge : apprendre pas à pas les règles du jonglage et proposer une restitution publique.

Les ateliers ont été surprenants tant les artistes en herbe sont à l'aise, essaient, réussissent, échouent, ré-essayent, tout en éprouvant une complicité naturelle. La particularité de la compagnie est de jongler partout même dans les lieux auxquels on ne s'attend pas. Rien d'étonnant donc quand Renaud emmène les enfants dans les vestiaires ou en extérieur pour jongler librement.

Ne soyez donc pas surpris si, prochainement, vous rencontrez des petits jongleurs jouant avec le mobilier urbain et essayant de vous faire participer... Rendez-vous le jour de la Fête de la Musique pour assister à la restitution finale de ce projet intergénérationnel qui crée du lien !

URBANISME

Daniel Mella,
Maire adjoint en charge de l'Urbanisme et du Cadre de Vie

Robert Wallet,
Maire adjoint

Chantier FONCIM au Haras

Le permis de construire concernant le projet immobilier sur la partie Sud, pour la réalisation de la 1ère tranche de 252 logements est aujourd'hui épuré.

Les travaux de VRD démarrent, avec l'accessibilité chantier par la rue Eugène Pottier et sur une partie du chemin des Peupliers.

La mise en place d'une signalisation spécifique, le temps de ce chantier, est signalée, avec l'impossibilité pour les gros porteurs de plus de 6 tonnes, de traverser le pont « dit des soupirs » sa structure étant fragilisée.
La limitation de vitesse a été portée à 30 km heures sur l'ensemble de la voie de circulation routière du chemin des Peupliers.
Un affichage en sortie et entrée de chantier, a été installé.
Des opérations de contrôles seront régulièrement effectuées par la gendarmerie voire éventuellement par la police intercommunale, afin de s'assurer du bon respect des consignes de sécurité des usagers sur cette voie.
Soyez prudent ! Respectez la signalisation.

Attention au stationnement

Nous constatons, depuis la livraison des logements du programme immobilier « Clos Dalibard », qu'une certaine anarchie du stationnement automobile, s'est mise en place. Pour chacun des appartements, une place de parking est dévolue.

Aussi un trop grand nombre de parkings restent actuellement inoccupés.
Trop d'incivilités sont aujourd'hui à déplorer, sur l'ensemble des lieux environnementaux du « Clos Dalibard » et, le domaine public: des stationnements improbables malgré la mise en place de signalisation, sur les espaces communs de la résidence, dans la rue des époux Delanchy, dans la rue de Derrière les murs, sur les passage des accès pompiers, sur les emplacements des « BAVE » pour la collecte OM, voire sur des emplacements de parkings de propriétaires, sur les trottoirs, etc etc.. !
« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »
Aussi pour un minimum de respect des uns pour les autres, si cette situation devait perdurer, la verbalisation devra prendre le pas sur les avertissements écrits sur le pare-brise des voitures en infraction ou verbaux.
Pour le bien de tous, merci de respecter ces lieux, où il fait bon vivre.
Ceux qui ne respectent pas les consignes de stationnement s'exposent à des sanctions de la part de la part de la Police Municipale.

Le peuplier centenaire

Pour quelle raison le peuplier centenaire, chemin des peupliers, a t-il été coupé ?

Il est temps de mettre un terme, aux interprétations multiples souvent sans fondement, voire délictueuses
Au mois de décembre, la décision a été prise d'autoriser GRTGaz d'abattre ce bel arbre remarquable. Le développement racinaire avait enchâssé et compressé dangereusement la canalisation de transport de gaz mise en place au milieu des années 1960 sur ce même lieu.
Il est regrettable qu'à cette époque, les intervenants sur ce chantier, n'aient pas su anticiper qu'un arbre se développe en hauteur mais aussi en profondeur.
65 ans plus tard, le risque est devenu trop grand pour ne pas intervenir, suite aux dangers potentiels, pour la canalisation de transport de gaz, mais aussi pour l'environnement et les personnes. Sur ce secteur, GRTGaz a aujourd'hui dégagé la canalisation de toutes contraintes puis a remis en place les lieux.

Le Haras vu de la rue Gabriel Péri

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France réalise une voie d'accès qui permet à la Mutuelle La Mayotte de commencer la construction de l'ITEP (Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique). Le projet sera détaillé par la Mutuelle La Mayotte ultérieurement (voir plan page suivante).

Rue du Brelan

Probablement dû à un défaut de communication de notre part, les rumeurs provoquent des arrières pensées et prennent le pas sur la réalité

Les riverains de la rue du Brelan s'inquiètent sur le devenir de leurs lieux de vie en raison des travaux prévus sur le Haras (chantier Foncim). Les réunions publiques avaient fait ressortir que les riverains, à juste titre, ne souhaitaient pas de proximité de constructions proches du mur d'enceinte du haras le long de la rue du Brelan.

Ce message a été entendu et acté dans les faits. Aucun immeuble d'habitation proche de cette ruelle n'est prévu. Le mur sera conservé dans son intégralité, avec une réfection, indispensable en suivant l'avis des architectes des bâtiments de France.

Les entrées et sorties de véhicules ont été très largement déplacées, afin de ne pas engorger plus avant la rue Gabriel Péri, en évitant le passage tout nouveau par la rue du Brelan.

Non ! La rue du Brelan ne sera pas impactée par un boulevard comme veulent bien le distiller certaines personnes, cette ruelle restera ouverte aux riverains des lieux comme aujourd'hui mais aussi aux piétons et vélos.

Pourquoi ces propos ? Alors que tout est vérifiable par chaque administré désireux de consulter les plans et le permis de construire, auprès du service de l' urbanisme et de l'environnement en mairie.

Les bureaux sont accessibles aux heures d'ouverture de la mairie, n'hésitez pas à prendre un RDV auprès des services pour plus d'informations.

L'équipe Municipale

Les déchets végétaux, véritable trésor à valoriser

Avec le retour des beaux jours, l'entretien de nos jardins occupe notre temps libre et donc amène à produire des déchets végétaux.

LES BONS GESTES À AVOIR

Déposez dans votre poubelle à déchets végétaux (couvercle vert) : herbe coupée, feuilles, fleurs et branchages (diamètre moins de 5 cm). Attention à ne pas surcharger votre poubelle pour qu'elle soit ramassée.

Si vous n'avez plus de place dans votre poubelle et que vos branchages sont inférieurs à 5 centimètres de diamètre, présentez-les en fagots (1.50 m x 50 cm) ficelés avec des liens naturels type ficelle ou rafia.

ATTENTION AUX ERREURS

Il ne faut pas déposer dans votre poubelle à déchets végétaux (couvercle vert) :

- des sacs d'ordures ménagères ou des sacs plastiques (à mettre dans la poubelle ou la borne à ordures ménagères, couvercle gris) ;
- de la litière, des restes alimentaires, des pots de fleurs, des couches ... (à mettre dans des sacs plastique fermés et dans la poubelle ou la borne à ordures ménagères, couvercle gris)
- des gravats, des cailloux, de la terre, des branches, des souches, des troncs... (à déposer en déchetterie).

EN ROUTE VERS UNE SECONDE VIE

Une fois collectés, vos déchets végétaux sont amenés sur une plateforme de compostage située sur la commune de Roissy-en-France. Ils sont broyés, arrosés et retournés tout au long du processus de décomposition (environ 6 mois). Le compost ainsi obtenu est vendu aux professionnels et aux particuliers.

Vous avez été nombreux à apprécier le petit clin d'œil à l'arrivée du printemps des agents du service des Sports, pour les petits et les grands enfants au COSEC !

Balade thermique et rénovation énergétique

La Communauté d'agglomération Roissy Pays de France met en place un nouveau dispositif « Mon Agglo Rénov' » dans le but d'aider les habitants du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique.

Mi-mars, ce sont les habitants du Vert-Clos qui ont pu visualiser les déperditions de chaleur de leurs logements à l'aide d'une caméra thermique. L'opération « Balade thermique», menée par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, a été l'occasion d'être conseillée pour d'éventuels travaux. Les maisons du quartier du Vert-Clos ont été construites dans les années 1970 et nécessitent des travaux d'isolement dans la mesure où les matériaux d'époque ont vieilli.

Contactez le guichet unique au 01 30 32 83 15 ou rendez-vous sur www.roissy-paysdefrance.fr La prochaine permanence Rénov' Habitat aura lieu le 22 juin.

Prenons soin de notre planète

L'équipe municipale s'inscrit et se mobilise dans une démarche écologique au travers de ces diverses actions :

- Le remplacement des éclairages publics par des Led, pour économiser l'énergie, avec une future mise en place de la réduction de l'intensité lumineuse la nuit,
- L'entretien naturel de ses bassins de rétention d'eau avec la location payante de troupeaux de moutons,
- Le nettoyage des avaloirs pour favoriser la circulation des eaux pluviales et éviter les inondations,
- Le curage avec la mise en protection, des deux bassins de collectes des eaux de pluies situés sur le chemin derrière les murs, accompagné d'un grand nettoyage des abords, pour un meilleur ruissellement des eaux,
- La préservation de la faune et de la flore avec le fauchage tardif,
- L'élagage et le respect de l'environnement à Marly-la-Ville : avant tout élagage de nos espaces verts présents sur la commune, la société qui intervient prend soin de vérifier que les nids ne sont plus occupés par les oiseaux. Nous avons à cœur de préserver notre bel environnement sur la commune,
- Les maisons à insectes dans plusieurs lieux de la ville,
- Au travers de l'action "Nettoyons notre ville", pour une prise de conscience de la population sur les déchets laissés dans la ville et que les équipes des entretiens des espaces verts, ramassent tous les jours, pour rendre le quotidien des Marlysiens plus agréable.

Élagage et entretien des haies en bordure des voies publiques

Les beaux jours reviennent, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

RAPPEL DES OBLIGATIONS DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE DES PROPRIÉTAIRES ET DES LOCATAIRES RIVERAINS

Les riverains doivent obligatoirement :

- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 1,80 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public)
- **Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière)**.
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées **à la diligence des propriétaires ou exploitants**, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.

ATTENTION : Vous ne devez pas élaguer des arbres sur le domaine public de votre fait. Pour toute demande, vous pouvez contacter la Mairie.

Les haies empiétant chez le voisin

Article R 673 du code civil : Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

Article R116-2

Version en vigueur depuis le 01 mars 1994

Modifié par Loi n°92-1336 du 16 décembre 1992 - art. 326 (V) JORF 23 décembre 1992 en vigueur le 1er mars 1994

Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui :

1° Sans autorisation, auront empiété sur le domaine public routier ou accompli un acte portant ou de nature à porter atteinte à l'intégrité de ce domaine ou de ses dépendances, ainsi qu'à celle des ouvrages, installations, plantations établis sur ledit domaine ;

2° Auront dérobé des matériaux entreposés sur le domaine public routier et ses dépendances pour les besoins de la voirie ;

3° Sans autorisation préalable et d'une façon non conforme à la destination du domaine public routier, auront occupé tout ou partie de ce domaine ou de ses dépendances ou y auront effectué des dépôts ;

4° Auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public ;

5° En l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ;

6° Sans autorisation préalable, auront exécuté un travail sur le domaine public routier ;

7° Sans autorisation, auront creusé un souterrain sous le domaine public routier.

La propreté, c'est l'affaire de tous, adoptons les bons gestes

La propreté est la première image qu'une ville offre à ses habitants et à ses visiteurs. La collectivité met en œuvre des moyens importants, humains et matériels, pour préserver son cadre de vie exceptionnel mais elle a besoin du concours de chacun pour que Marly-la-Ville demeure une ville où il fait bon vivre pour tous.

Chacun peut, par des gestes simples et quotidiens, contribuer activement à faire de Marly-la-Ville une ville propre, saine et respectueuse de l'environnement.
En effet il n'est pas rare à Marly-la-Ville de voir des mégots de cigarette joncher le sol, des déchets agrémenter les pelouses d'un parc, des déjections canines fleurir sur les trottoirs, des dépôts sauvages.
Toutes ces incivilités, dues au comportement de quelques-uns, n'ont pas à être supportées par la majorité des Marlysiens et Marlysiennes. Elles gâchent la vie quotidienne et ternissent l'image de la ville. Il suffirait pourtant que chacun respecte les règles de vie commune pour que les Marlysiens et Marlysiennes continuent de vivre dans un cadre agréable.

ADOPTONS 6 GESTES À NOTRE VIE QUOTIDIENNE, D'AUTRES GESTES POURRONT LES COMPLÉTER...

➤ **Geste 1 : mon bac à ordures, je le rentre...**
Je sors mon bac à ordures avant la collecte, je le rentre après et je ne le laisse pas dans la rue. Pas de sacs à même le sol. Cela m'évitera des désagréments en tous genres (vol, dégradation, responsabilité en cas d'accident, nuisibles, contravention).

Pensons à nos enfants, aux personnes handicapées, à tous pour contribuer à rendre les trottoirs plus accessibles et ma ville plus belle.
Sanction prévue en cas de :
• Non-respect des règles de collecte des déchets : 35€ (R632-1 du code Pénal)
• Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique et privée : 135€ (R634-2 du Code Pénal).
• **À noter :** si vous laissez un bac d'ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750€ maximum.

➤ **Geste 2 : mes déchets, je les trie...**
Je dispose de trois bacs de couleur différente.
- Le bac gris pour les ordures ménagères,
- Le bac jaune est destiné au tri sélectif,
- Le bac vert est réservé aux végétaux.

Des bornes enterrées sont installées à proximité de votre résidence Il ne faut pas gêner la collecte en déposant des déchets (ou en stationnant) autour des bornes. Cela empêche le camion de se positionner pour la collecte.
Des bacs à verre et textile sont mis à disposition dans la ville.
Ne jetez pas les déchets au sol (mégots, papiers, canettes, masques...), regardez autour de vous, des poubelles sont mises à disposition dans la ville.

➤ **Geste 3 : mes déchets encombrants ou polluants, je les dépose à la déchetterie...**
Je sors les encombrants avant la collecte en respectant les déchets qui seront ramassés. Les autres déchets dits non-conforme, je les amène à la déchetterie de Louvres, avenue de Beaumontoir.
Sanction prévue en cas de :
- Non-respect des règles de collecte des déchets : 35€ (R632-1 du code Pénal)
- Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique et privée : 135€ (R634-2 du Code Pénal).
- Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage : 135€ (R644-2 du code Pénal)
- Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique et privée lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule : 1500€ (R635-8 du Code Pénal).

Pour toute information ou pour connaître les heures de collecte, le calendrier des déchets est mis à disposition sur le site de Marly-la-Ville et sur le site de Sigidurs.

>>>

➤ **Geste 4 - mon chien, je ramasse ses déjections...**

Je ramasse les déjections de mon chien. Votre chien ne peut le faire, aidez-le.

Sanction prévue en cas de :

- Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique et privée : déjection : 135€ (R634-2 du Code Pénal).
- **À noter :** au parc, dans la rue, à proximité des écoles, collège, des commerces, je tiens mon chien en laisse cela évite tout désagrément avec autrui.

➤ **Geste 5 : mon trottoir, je l'entretiens...**

Devant chez moi, en complément de l'action des services de propreté de la ville, je nettoie mon trottoir (désherbage, souillures, neige ...) et je ne laisse pas déborder la végétation de ma propriété.

➤ **Geste 6 : l'affichage sauvage, je ne le pratique pas...**

L'affichage sur du mobilier urbain, des poteaux d'éclairage public, des panneaux de signalisation ou sur les arbres est strictement interdit.
Toutefois l'affichage, dès lors qu'il n'est pas purement commercial ou publicitaire, peut être accessible sur les panneaux d'affichage mis à disposition par la ville.

Rapprochez-vous de la mairie pour connaitre les modalités d'affichage.

Article R632-1 Modifié par Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8

Est puni de *l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, dans des conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets ou aux emplacements désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte, ou de tri des ordures.*

Article R634-2 Création Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8

Hors les cas prévus aux articles R. 635-8 et R. 644-2, est puni de *l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique,* si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Article R635-8 Modifié par Décret n°2010-671 du 18 juin 2010 - art. 4

Est puni de *l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule,* soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.
Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.
Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, de l'infraction définie au présent article encourent, outre l'amende suivant les modalités prévues par l'article 131-41, la peine de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.
La récidive de la contravention prévue au présent article est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15.

Article R644-2 Modifié par Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8

Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.
Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES

Vous avez pu le constater, des panneaux de signalisation ont été installés aux abords des écoles pour limiter sa vitesse et rester vigilant au moment des arrivées et sorties d'enfants.

Zoom sur le post le plus liké

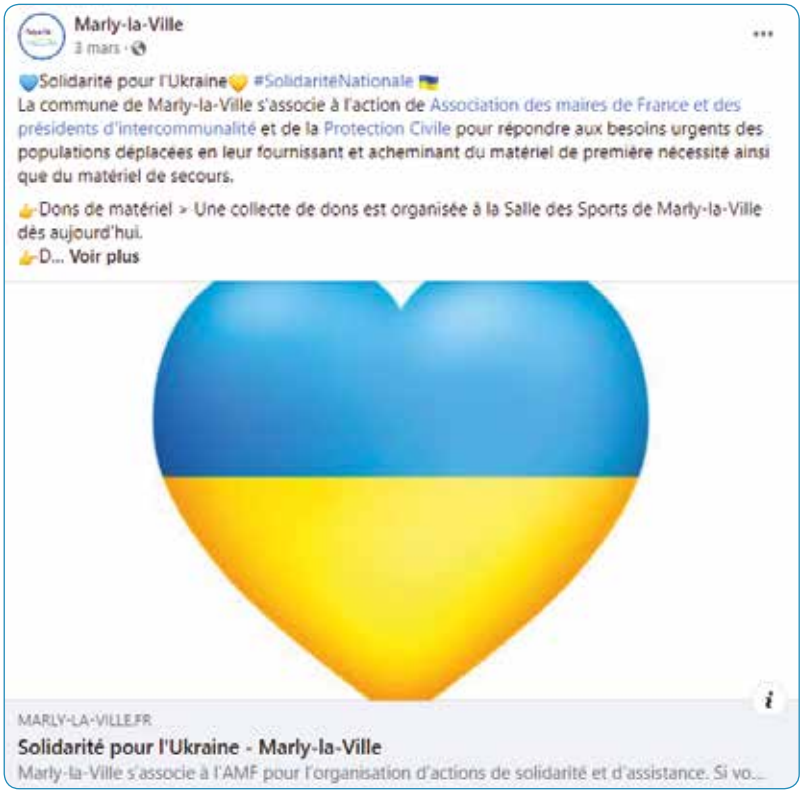

Suivez-nous !

Pour suivre l'actualité de votre commune, n'hésitez pas à consulter :

- Les panneaux lumineux et l'application CentoLive
- Le site internet **www.marly-la-ville.fr**
- Nouveau ! La page **Facebook @villedemarlylaville**

Pour suivre l'actualité culturelle, rendez-vous sur :

Facebook@EspaceLucienJean

Instagram@espace_lucien_jean

Youtube @Espace Culturel Lucien Jean

Préparez dès à présent la rentrée !

Les inscriptions municipales seront bientôt en ligne pour l'année 2022-2023 :

- **Inscriptions scolaires :** actuellement en ligne ;
- **Inscriptions activités périscolaires :** à partir du 11 juillet ;
(Ces inscriptions concernent les accueils du matin et du soir, la cantine et le Centre de Loisirs du mercredi)
- **Inscriptions Écoles municipales de Musique et de Danse :**
  - Renouvellement : du 30/05 au 19/06 ;
  - Nouvelles inscriptions : du 20/06 au 10/07 et du 08/08 au 02/09.

Pour vous inscrire, connectez-vous via votre compte Espace Citoyens :

www.espace-citoyens.net/marlylaville

ENTREFILETS

Attention, déchet dangereux

(une information du site www.sigidurs.fr)

Le protoxyde d'azote ne fait plus rire

Les cartouches de protoxyde d'azote sont initialement destinées à faire de la crème chantilly. Elles sont donc en vente libre en grande surface ou sur Internet. Mais certains en détournent l'usage pour profiter de ses effets euphorisants.

Les méfaits sur la santé du «proto », encore appelé « gaz hilarant », n'est plus à démontrer mais au-delà de ça, c'est un déchet très « encombrant » pour les syndicats de collecte et de traitement des déchets.
On les trouve en effet de plus en plus dans les rues, jonchant les caniveaux, et elles sont collectées dans les poubelles/bornes des déchets recyclables (couvercle jaune), or ces capsules contiennent souvent encore du gaz. Quand elles sont mises dans les poubelles/ bornes d'ordures ménagères (couvercle gris), elles se retrouvent dans les incinérateurs et ces grandes bonbonnes peuvent causer des dégâts matériels importants dans les équipements.
C'est ce qui est arrivé à la mi-février sur les lignes d'incinération du Centre de Valorisation Énergétique du Sigidurs. Résultats ? 5 jours d'arrêt technique et de grandes dépenses de réparation.
L'insouciance des uns **coûte cher à la collectivité.** Aussi, nous rappelons à tous les spécialistes de la crème chantilly que ces bouteilles de gaz doivent être apportées en déchèteries pour un traitement approprié.

Retrouvez toutes les informations sur nos déchèteries :
www.sigidurs.fr/particulier/decheterie/

NEOS IMMO,

le 1er réseau immobilier Eco-Responsable et Solidaire à Marly-la-Ville !

NEOS IMMO a été créé pour répondre à des valeurs environnementales et sociétales actuelles.

Ce projet ambitieux est inscrit dans nos statuts, c'est pour cela que NEOS est devenu le 1er réseau immobilier inscrit au Registre des Entreprises à Mission.
Mais comment un réseau immobilier peut-il se prétendre Eco-Responsable et Solidaire ?
Tout d'abord par l'utilisation de matériaux recyclés, comme le papier, nos cartes de visites, nos panneaux.
En dématérialisant au maximum avec la signature électronique, en choisissant un hébergeur éco-responsable...
Pour ce qui est de la Solidarité, NEOS s'engage à reverser 100 euros à chacune de ses transactions à une association œuvrant pour le logement, pendant un an.
Nous, en tant que mandataire, nous sommes accompagnés et formés au quotidien par notre réseau afin d'apporter un professionnalisme et une disponibilité sans faille à nos clients.
Si vous vous reconnaissez dans ces valeurs et que vous avez un projet immobilier ou que vous souhaitez nous rejoindre dans cette nouvelle aventure, n'hésitez pas à me contacter.

Emilie Bleinat / 06 83 31 67 42
emilie.bleinat@neos-immo.com

Real's Daphney Institut... votre nouvel institut de beauté à Marly-la-Ville !

Des passionnées par le bien-être prendront soin de vous dans ce tout nouvel institut de beauté aux couleurs girly !

Situé square Dalibard, cet institut de beauté vous propose de prendre soin de tout votre corps : épilations, peelings, soins du corps, manucures, pédicures, maquillages permanents ou encore extensions de cils font le bonheur de toutes les personnes qui entrent chez Real's Daphney Institut.

Real's Daphney Institut c'est une invitation à prendre soin de vous rapidement avec une équipe dynamique et agréable !

Rendez-vous au 13 square Dalibard à Marly-la-Ville

ENFANCE / JEUNESSE

Isabelle Deswarte,
Maire adjointe chargée de la Petite enfance, Enfance, Jeunesse

Le Relais Petite Enfance (R.P.E.)
(anciennement RAM)

C'est un lieu d'accueil pour les assistantes maternelles et leurs enfants accueillis

Des ateliers pour expérimenter

En partenariat avec la culture : les temps de contes et l'éveil musical

Ateliers et spectacles

C'est également un lieu d'accueil pour des ateliers familles
(Le lundi matin sur inscription)

> Motricité :
du 7 février au 4 avril 2022

> Éveil musical :
du 11 avril au 13 juin 2022

Pour tout renseignement ou inscription vous pouvez contacter Delphine Saumard
Mail : ram@marlylaville.fr
Tèl : 01 34 68 14 91 ou 07 72 72 11 12

C'est aussi un accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles

Sauveteur Secouriste du Travail

La nouvelle convention collective

Le Centre de Loisirs

LES MERCREDIS AU CENTRE DE LOISIRS ET LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

L'ensemble des Moyens et Grands Maternels ont participé à un spectacle en lien avec le festival de littérature jeunesse « livre comme l'air » à Arnouville-lès-Gonesse : « Le voyage de Simbad la naissance d'un (petit) héros » un spectacle interactif qui a beaucoup plu aux enfants.
Les élémentaires, quant à eux, sont allés voir le spectacle « Peik la malice » que les enfants ont apprécié pour sa drôlerie.

Sur le Bourg

Les enfants ont participé à un grand LOTO, pour leur plus grand plaisir et sont tous repartis avec un joli lot. On remercie le cinéma de l'Ysieux et les parents pour les lots.
Nous avons fait une journée en pyjama, les enfants ce jour-là sont venu avec leur plus beau pyjama et leurs chaussons pour vivre une journée cocooning au centre de loisirs !

Nous sommes allés tous cueillir des jonquilles en forêt, les enfants sont tous repartis avec un joli bouquet !
Sur les temps de cantine et d'accueils du soir et du matin, nous continuons de faire le concours de dessin, nous avons mis en place la table de Ping-Pong avec des mini-tournois.
Un temps d'initiation théâtre et danse va être mis en place prochainement, le projet jardinage va reprendre dès le début du printemps, et par ailleurs un tournoi de jeuxcollectifs sera proposé aux enfants fin mai.

Sur La Garenne

Les élémentaires se sont transformés en petits détectives pour mener une enquête qui les a conduits, le mercredi 23 mars, à travers la ville.
Les animateurs et les enfants modifient régulièrement la décoration des salles en fonction des choix et des envies des groupes. La dernière fresque en date propose une vue de la Tour Eiffel un soir de printemps.

Les enfants utilisent la boîte à idées pour faire évoluer les propositions d'activités qu'ils ont envie de découvrir et d'approfondir sur les mercredis.
Les défis KAPLA sont lancés depuis le mercredi 13 avril et les enfants font preuve de patience et de ténacité pour avancer et réussir les 12 épreuves (difficiles) que compte ce concours.

SÉJOURS ÉTÉ 2022

De nouveau cette année, la commune de Marly-la-Ville organise cet été, des séjours de vacances à destination des jeunes de 9 à 16 ans.

Les dates des séjours sont du 8 au 16 juillet et du 19 au 27 août 2022 . Ils se vivront dans la station de Chatel en Haute-Savoie avec au programme des activités sportives et culturelles liées au milieu montagnard.

Les inscriptions se font en ligne sur votre Espace Citoyens.

Sur le Bois Maillard

Profitant de journées de plus en plus clémentes et douces, les maternels du Bois Maillard sont partis arpenter les sentiers de la forêt de Senlis pour nous ramener leurs plus beaux bouquets de jonquilles.
Avec l'aide des animateurs, nos bambins ont su débusquer les plus beaux spécimens de cette fleur de saison et faire plaisir aux personnes qu'ils apprécient.
Rendez-vous fin avril pour aller dénicher du muguet !

Sortie avec les élémentaires au musée Archéa

Le 16 mars 2022, nous avons eu le plaisir de partir à la découverte du Moyen-Âge mais aussi des matières au fil de l'histoire au musée Archéa à Louvres.
Au programme, visite du musée en premier lieu avec un intervenant qui a pu nous faire découvrir les différentes périodes du moyen âge ainsi que les différents métiers associés à cette époque.
Les enfants furent très volontaires et intéressés et ont pu poser plein de questions afin de parfaire leurs connaissances.
En deuxième partie de visite, nous avons été conviés à un atelier « tissage » avec les plus grands. Les enfants ont pu découvrir le métier de tisserand au travers d'une activité leur permettant de réaliser un bracelet en laine.
Les plus petits ont de leur côté eu le droit à un atelier « poterie ancienne ».
Découverte, créativité et bonne humeur ont été les maîtres mots de cette matinée à renouveler dès que possible.

UN TOBOGGAN AU BOIS MAILLARD !

Un nouvel équipement a fait son apparition dans la cour du centre de loisirs du Bois Maillard.

Réservé aux maternels, celui-ci fait le bonheur de nos petits depuis plusieurs semaines sur nos temps d'accueil.
Après la fresque murale du centre de loisirs, l'intégration d'animaux en bois dans la cour, la nouvelle peinture du petit chalet et la nouvelle pelouse, ce toboggan arrive à point nommé pour égayer nos moments de jeu.
Et ce n'est pas fini...

La ferme imaginaire

Les maternels du centre de loisirs de La Garenne ont choisi « la ferme imaginaire » comme thème pour décorer leur salle et participer à la conception ainsi que la réalisation d'un petit court métrage. Les enfants ont pu visionner leur talent d'acteur et de danseur tous ensemble et en faire profiter leurs parents à la maison.

La Maison des Jeunes

LIEU DE VIE ET DE PROJETS

Venir à la MDJ c'est vivre des animations selon ses envies ! À chaque période de l'année le planning d'activités permet de choisir ses temps de participation.

Pendant les vacances d'hiver, les jeunes sont allés à JumpCity, ont participé à un atelier de réalité virtuelle, mais surtout, ont passé du temps à jouer aux cartes, au ping-pong, à rire et à échanger ! Ce n'est pas tout, la bonne ambiance continue en semaine et les mercredis ! Sorties, ateliers « Tous en cuisine », tournois de sport... Il suffit de devenir adhérent pour participer à tous ces moments de partage.
La MDJ c'est aussi un accueil sur le collège les mardis et jeudis midi, faire des jeux, participer à des ateliers sportifs... et découvrir le nouveau projet Marly TV ! Une émission locale autour de l'actualité, de la prévention et des réseaux pour les accompagner à devenir les citoyens de demain. Le premier tournage a eu lieu le 22 avril, 6 collégiens ont accepté d'être les premiers chroniqueurs et ont eu à cœur de faire partie de ce projet.

Maison des Jeunes – Service Municipal Enfance/Jeunesse – 01 34 72 51 41 – Plus d'infos nous contacter.

4L TROPHY : ENSEMBLE AVEC MARGAUX ET CÉLIA

C'est toute la ville qui soutient l'équipage La Marcel !

Margaux, jeune Marlysienne et Célia sa partenaire, sont toutes deux à la barre de Marcel, une 4L orange qui ne passe pas inaperçue. Les filles sont venues présenter aux écoliers et aux collégiens leur démarche solidaire et leur motivation à participer à cette course humanitaire en début d'année.
Soutenues par la ville et les différentes associations et club sportifs, elles arborent fièrement les couleurs de la ville sur le pare-brise arrière de leur voiture.
Leur démarche était de sensibiliser les plus jeunes et de parvenir à collecter des dons afin de les transporter jusqu'au Maroc. Leur action a été récompensée par une mobilisation de tous et une belle récolte de dons pour l'association *Les Enfants du Désert*.
Le départ de la course a eu lieu le 05/05 et nous leur souhaitons une magnifique aventure ! Vous pouvez les suivre sur leur page Instagram « lamarcel4l » en attendant leur retour et leur récit d'expérience ici-même courant juin.

SÉJOUR SKI JEUNESSE 2022 : CHÂTEL

Après une année blanche en 2021, nous avons pu organiser cet hiver notre séjour ski Jeunesse.

Nous sommes donc partis avec 24 jeunes, âgés de 12 à 16 ans, dans la station de Châtel, en Haute-Savoie. Ce séjour qui s'est déroulé du 26 février au 5 mars, nous a permis de profiter de tous les plaisirs de la montagne en cette saison, à savoir : le ski bien évidemment, le soleil tout au long de la semaine, une neige en quantité et surtout le bonheur de soirées conviviales autour d'une raclette puis d'une tartiflette.
Nous étions logés dans le chalet du Clos Savoyard qui dispose de tous les avantages nécessaires pour passer un bon séjour : un étage pour notre groupe avec des chambres bien équipées, à proximité des pistes et du centre-ville et des espaces d'activités dédiés à notre groupe. Pour compléter le tableau, on pourrait ajouter un personnel agréable et des repas copieux et de qualité. La complicité et la bienveillance entre tous les participants de ce projet, nous a donné envie de se retrouver, dans le cadre d'une soirée, le vendredi 8 avril pour clôturer cette nouvelle édition.

L'équipe d'animation

ENFANCE / JEUNESSE

Préau élémentaire du Bois Maillard

Pour répondre au projet de l'école et dans l'optique de rénover ainsi que d'embellir le préau extérieur du Bois Maillard, les enseignants et les animateurs se sont mobilisés pour celui-ci.

Suite à une concertation avec les enfants, les thèmes retenus sont :

- Mur du fond (+ les 4 poteaux) : paysage tropical + animaux
- Mur de gauche (côté bureau) : milieu aquatique (poissons, etc...)
- Mur de droite : savane + animaux
- Plafond : ciel de jour en bleu clair pour éclaircir au maximum et avoir le plus de luminosité possible.

Afin de mener à bien ce projet, tous les élèves du Bois Maillard, et par petits groupes d'élèves, tous très motivés, aident à peindre et dessiner lors des temps scolaires avec les animateurs.

Théâtre de marionnettes à La Garenne

En ces temps compliqués, les animateurs rivalisent d'inventivité pour permettre aux enfants de profiter de temps d'animation qui s'inscrivent dans le protocole et permettent aux enfants de s'évader.

Les animateurs du secteur maternel de La Garenne ont ainsi mis en place des spectacles de marionnettes en direction des enfants. Les enfants ont ensuite créé leurs marionnettes pour les faire évoluer au sein de leur propre histoire. Par la suite, ils ont fabriqué leur propre théâtre pour faire profiter leurs parents de leurs imaginations.

Suite au succès de ces représentations d'autres sont à venir...

GAÏA

LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE DEVIENT UN DÉLIT

(Loi N° 2022.299 du 2 mars 2022)

Le harcèlement scolaire est désormais reconnu comme délit pénal pouvant être puni jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 € d'amende en cas de suicide ou tentative de suicide de la victime harcelée.

Pour mieux lutter contre le cyberharcèlement, les téléphones portables, les ordinateurs utilisés pour harceler un élève ou un étudiant pourront être saisis et confisqués.
Le délit de harcèlement scolaire concerne les élèves, les étudiants ou les personnels, que les faits se soient déroulés dans ou hors de l'établissement scolaire.

Vous avez besoin de conseils :

- Un numéro vert : « Non au harcèlement » : **3020**.

S'il s'agit de cyberharcèlement :

- Un numéro vert : « Net écoute » : **3018**.

- Une exposition, en partenariat avec l'AAPEMS, mettant en valeur les créations des collégiens du collège Françoise Dolto, sur ce thème, prévue en novembre 2022.
- Une pièce de théâtre de Lucie Vérot intitulée « PROUVE-LE », qui devrait se jouer en 2023.

Yves CORNIC
Président de GAÏA

Pour l'association GAÏA, lutter contre ce fléau, ce sera :

A.S.P.A.S.

(Association pour la Protection des Animaux Sauvages)

« UNE HIRONDELLE A FAIT LE PRINTEMPS »

Cette espèce protégée est en voie de disparition souvent à cause de l'Homme. Dans l'ensemble la préservation des nids dans Marly est respectée. Toute destruction volontaire est passible d'une amende de 15 000 euros et 1 an de prison. La mairie a posé des planchettes de protection sur la façade du bâtiment. Avec les CE1 de Mme URBANIK du Bourg, nous avons parlé de la bio-diversité (réchauffement climatique, sécheresse, pesticides) et de la protection (fleurs à insectes, fauchage tardif, réparation des nids). Une sensibilisation intéressante.
Un marcassin resté un mois entre le chemin de derrière les murs et les jardins ouvriers trouvait refuge à la pension des chevaux. Il ne causait aucun dégât mais n'était pas à sa place. En fait c'était un « cochonglier » (croisement fait par les chasseurs entre un cochon et un sanglier), ce qui le rend mi-sauvage, mi-apprivoisé. J'ai appris qu'il aurait été abattu. Voilà une solution que je ne peux partager. La solution aurait été de le placer dans un parc animalier. La solution surtout serait d'arrêter ces élevages et nourrissages (agrainage) des sangliers ce qui limiterait leur prolifération.

Lysiane NICOLAS

Un nouveau groupe de
Scouts et Guides de France

Les scouts, ça vous parle ?
Les Scouts et Guides de France sont de retour dans le secteur avec leurs chemises et leurs foulards depuis septembre 2021. Ils accueillent tous les jeunes de 6 à 21 ans et des bénévoles de tous âges.

Notre projet éducatif vise à construire la personnalité de chacun par l'éveil à l'autonomie et à la responsabilité, par l'apprentissage au vivre ensemble, par l'éducation à la paix et au respect de l'environnement. Chacun est consulté, invité à prendre la parole, à s'exprimer, dans le respect des autres.

Mais concrètement, chez les scouts, on fait quoi ?
Randonnées nature/culture, nettoyage de la nature, collectes solidaires, partenariat avec d'autres associations, participation à la vie des communes, ... mais surtout beaucoup de jeux, des feux de camps et des nuits sous la tente !

Si vous souhaitez en savoir plus et découvrir qui sont les chefs/cheftaines, les farfadets, les louveteaux/jeannettes, les scouts/guides, les pionniers/caravelles, les compagnons ou encore les équipiers... Prenez contact avec nous pour une rencontre découverte.
Vous serez les bienvenus, enfants, jeunes ou moins jeunes (parce qu'on a toujours besoin de bénévoles) pour 1h, une journée, un mois et peut-être plus si affinités.

SGDF Fosses-Louvres et Marly-la-Ville
Nolwenn 06 18 22 78 08
Nadège 06 18 27 98 84 -
sgdf.fosses.louvres@gmail.com

SGDF
FOSSES
LOUVRES

Les Chup's

Découvrez notre nouvelle comédie musicale, *Ils chantaient la vie*, les 10 et 11 juin à 20h30 à l'Espace Culturel Lucien Jean !

➤ Réservation au 06 11 84 60 05 et leschups@outlook.fr

Si vous avez envie de rejoindre notre troupe à partir de septembre, n'hésitez pas à nous contacter : **06 60 75 91 11** et **leschups@outlook.fr**.

La Guirlande Francilienne

LA VIE REPREND ET L'AMITIÉ PREND LE DESSUS

La Guirlande Francilienne est particulièrement heureuse de vous faire partager la joie de ses danseurs et adhérents sur deux éléments majeurs de ces deux derniers mois.

Les 19 et 20 mars 2022, nous avons été invités à représenter la France aux Francophonies organisées par la mairie de Yèbles (Seine-et-Marne). Si trois ans plus tôt nous avions choisi de proposer des danses berrichonnes et alsaciennes, cette année, nous avons partagé des danses bretonnes et auvergnates auxquelles nous avons proposé de participer aux danseurs des délégations de nombreux pays du monde. Nous avons eu la joie de faire la démonstration que la danse est un moyen infaillible de rapprocher les peuples de tout horizon et de tous pays. Nous avons partagé nos danses et les danses de toutes ces délégations et avons découvert leurs chants et leurs âmes.

Le 2 avril 2022, la Guirlande Francilienne a été invitée pour la deuxième fois à participer aux dansomanies à Mary-sur-Marne. Ces dansomanies réunissaient pour leur trentième édition 10 groupes de danses représentant chacun un volet particulier de la danse: danses de salon, danses médiévales, danses modernes, danses contemporaines, danses traditionnelles.

La Guirlande Francilienne avait choisi cette année de présenter des danses irlandaises et de les faire danser aux autres groupes. Mission réussie puisque la piste de danse a été envahie lorsque nous avons proposé à tous ceux qui désireraient de danser sur « Dance above the rainbow » rythmée sans discontinuité par les applaudissements des plus jeunes.

Oui deux évènements majeurs qui après ces longs mois de frustration pour cause de Covid nous permettent d'entrevoir un retour à la convivialité et à la fraternité intergénérationnelle et interculturelle.

Si vous rêvez vous aussi d'un monde apaisé, d'un monde de partage, d'un monde ouvert vous pouvez nous rejoindre le mardi soir de 21 à 22 heures 45 à la salle des fêtes de Marly-la-Ville où nous découvrons et apprenons les danses traditionnelles non seulement françaises mais aussi de nombreux pays.

Club de l'Image et du Son

Le Club de L'Image et du Son de Fosses / Marly-la ville fête ses 40 ans cette année, ce qui a été l'occasion de vous présenter notre passion de la photo au travers de l'exposition qui s'est tenue du 10 mars au 22 avril 2022 à l'Espace Culturel Lucien Jean.

Nous remercions, Mme Zivka Park, Députée du Val d'Oise, M. Antony Arciero, Conseiller Départemental du Val-d'Oise, M. André Specq, Maire de Marly-la-Ville et toutes les personnes présentes lors de la clôture de l'exposition, pour l'intérêt porté à nos épreuves ainsi que pour les messages d'encouragement et de sympathie laissés lors des visites.

Les photos intitulées « Le songe », « Champi halogène » et « Jeux d'eau » ont eu la préférence du public.

Tous nos remerciements vont aussi à l'équipe de l'Espace Culturel Lucien Jean pour son accueil et son aide.

▶ Vous pourrez retrouver quelques-unes de nos photos sur notre site à l'adresse **www.cis.asso.fr**

Ryoga

Notre association a été créée en 2001 par des bénévoles, elle continue d'être gérée par des bénévoles.

Celle-ci a pour but de mettre à la disposition de tous, des cours de YOGA, PILATES, FELDENKRAÏS.
Le YOGA aide non seulement à entretenir sa santé, sa forme physique mais aussi à garder une vision sereine. La relaxation, présente dans tous nos cours de yoga, renforce la capacité de résistance au stress, aide à mieux le gérer et procure un apaisement.
Le FELDENKRAÏS est une méthode basée sur la prise de conscience par le mouvement où l'on développe l'intelligence du corps, l'apprentissage et le mieux être par le mouvement. Il permet de retrouver la fluidité, le confort dans les gestes de la vie quotidienne.

Le PILATES est une technique corporelle qui permet d'agir en profondeur sur la musculature, de ralentir et d'utiliser la lenteur dans les mouvements corporels et de prendre conscience des sensations. Elle favorise un meilleur placement du corps, une bonne respiration, un renforcement de la ceinture abdominale, une diminution du mal de dos, une détente profonde et un allongement de la silhouette.
Nos professeurs dispensent des cours de YOGA : tous les jours sauf le dimanche, à Marly-la-Ville ou à Saint-Witz.
Nos professeurs dispensent des cours de PILATES-FELDENKRAÏS ou FELDENKRAÏS : les mardis et samedis matin au COSEC de Marly-la-Ville.
La cotisation annuelle pour les cours de YOGA est de 174 euros (payable en 1 ou 3 fois).
La cotisation annuelle pour les cours de PILATES-FELDENKRAÏS ou FELDENKRAÏS est de 165 euros (payable en 1 ou 3 fois).
Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires de la région parisienne.
Les renouvellements d'inscription se font du 15 mai au 15 juin pour les anciens adhérents.
Après le 15 juin pour les nouvelles demandes, vous pouvez nous contacter par mail sur : **association.ryoga@laposte.net**, en précisant votre demande accompagnée de votre nom et numéro de téléphone.
La fiche d'inscription est téléchargeable sur notre site avec le détail des horaires et des lieux, nous sommes présents aux forums de septembre de Marly-la-Ville et Saint-Witz.

▶ Renseignements sur notre site : **www.ryoga.fr**

Christine Telleschi, adieu

« Certains d'entre nous te connaissaient mieux que d'autres, mais toutes et tous, à Marly-la-Ville nous accorderons pour dire que ton superbe sourire et ta bonne humeur resteront à jamais dans nos mémoires… »

Christine nous a quittés le 23 décembre 2021 après avoir vécu ces dernières années difficiles avec la maladie. Nous pensons à Bruno, son mari, sa fille et ses petits-enfants, à qui nous envoyons de bonnes ondes.
Christine a enseigné la gymnastique sur Marly pendant de nombreuses années dont les plus nombreuses au sein de l'association GYM & FORME. Elle est arrivée en 1985, et, depuis les cours pour les « tout-petits loulous » dont certains ont aujourd'hui passé 30 ans, jusqu'aux cours pour les plus âgés, sa façon de nous communiquer son goût pour le sport, de prendre soin de chacun en s'adaptant, sa gentillesse, son rire, sa complicité, tout cela nous manquait déjà depuis ces dernières années…

« Repose en paix Christine, tu l'as bien mérité, et sache que nous ne pourrons pas t'oublier. »

Compagnie d'Arc

LE TROPHÉE DÉPARTEMENTAL DES MIXTES À MARLY-LA-VILLE

Au mois de mars 2022, la Compagnie d'Arc de Marly-la-ville a organisé son 1er tournoi officiel de Tir à l'Arc en salle.

Le Trophée des Mixtes est une compétition de Tir à l'Arc au niveau Départemental, Régional, et National. Sa pratique est appréciée aussi bien par les archers en compétition, qu'en loisir.

Le Trophée Départemental des Mixtes est un tournoi par équipe, divisé en 4 catégories : Arcs Classiques, Arcs à Poulies, Arcs Nus, Débutants.
Chaque équipe doit être composée d'une femme et d'un homme, archers dans la même catégorie d'un même club ou Compagnie, sans restriction d'âge.
Chaque équipe doit tirer 4 flèches (par volée) en 80 secondes.

La compétition commence par un tir de qualification (5 volées par équipe).
Les équipes sont ensuite réparties dans des poules, où chaque duo affronte toutes les autres équipes de sa poule en duel.
La rencontre se termine par un « Big Shoot Off » pour déterminer le classement final.
Lors de cette étape, chaque duo tire une volée. Les équipes ayant réalisé les moins bons scores sont alors éliminées. Puis l'opération se répète avec les équipes restantes, et ce jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'une seule équipe qui remporte alors le tournoi.

Les 3 premières places sont respectivement attribuées aux 3 premières équipes par catégories.
Monsieur le Maire André SPECQ accompagné de certains de ses adjoints, nous ont fait l'honneur de venir féliciter et récompenser les vainqueurs.

Rendez-vous la saison prochaine, les prochains trophées n'attendent plus que vous...

Mesdames et Messieurs, Archers, je vous salue !

Laurent Hivelin,
Secrétaire de la Compagnie d'Arc

Retrouvez toutes nos informations sur notre site
www.cie-arc-marlylaville.fr/
ou sur notre page Facebook
www.facebook.com/CompagnieDArcDeMarlyLaVille/

Club Natation Fosses Marly

L'équipe du Club Natation Fosses Marly souhaite attirer votre attention sur l'avenir du Club.

En effet, conformément à l'article 9 des statuts de l'association CNFM, tous les membres du Bureau doivent démissionner et être renouvelés pour la prochaine saison 2022-2023.
Pour que le Club puisse continuer à vivre l'année prochaine, nous sommes à la recherche **de nouveaux administrateurs du bureau (bénévoles) et de bénévoles actifs.**
En conséquence, si vous souhaitez vous investir pour le loisir de vos enfants ou pour le vôtre, le CNFM recherche :

- 1 Président / Présidente
- 1 Trésorier / Trésorière
- 1 Secrétaire
- 1 Vice-Président / Vice-Présidente
- 1 Trésorier Adjoint / Trésorière Adjointe

Vous serez accompagnés dans vos débuts.
Sans ces bénévoles à l'administration du Bureau, le Club ne pourra pas fonctionner et **sera amené à DISPARAITRE !**
Pour tout complément d'information vous pouvez vous adresser à la Présidente actuelle par mail à l'adresse suivante : **cnfm95@gmail.com**.

Tennis Club de Marly-la-Ville

LA PETITE BALLE JAUNE OU LE PLAISIR DE JOUER

Les 280 licenciés du Tennis Club savent rebondir...

Lors de la parution du dernier bulletin municipal de janvier, nous avions présenté les murs de frappes dans les 2 courts couverts. Aujourd'hui, les **24 surfaces disponibles** permettent un premier bilan avec une moyenne de 700 frappes pour chaque jeune et par semaine.
L'engouement pour la **compétition en jeu libre** entre adhérents, quand ils le veulent, affiche 500 matches pour les jeunes qui comptent pour le classement fédéral. Le Tennis Club se positionne au premier rang parmi les clubs de tennis du Val d'Oise.
Les parents ont pu vivre une séance pédagogique avec leurs enfants.
Un tournoi pédagogique pour 70 enfants de 10 ans et moins a été créé pour l'initiation et la découverte.
26 répétiteurs accompagnés de Louane CHABAUD qui débutera sa formation CQP Tennis la saison prochaine, sont très présents pour soutenir les enfants dans leur apprentissage.
L'épreuve RAQUETTES messieurs a permis aux débutants en compétition de faire leurs premières rencontres avec d'autres clubs du Val d'Oise.

Tournois Multi Chance pour Dames et Jeunes Filles.

Fluo, fluo une sacré soirée.

Tournois pédagogique pour enfants.

La mise en place des **tournois Multi Chance** pour Dames et Jeunes Filles a démontré que l'on peut s'amuser et challenger en même temps. 40 compétiteurs se sont inscrits aux **championnats de Printemps**, ils vont représenter le Tennis Club et défendre les couleurs de Marly la Ville.

Le tournoi interne du Printemps a été mené de main de maître par notre moniteur Thomas Friant.
En dernière année, Noé Dizy termine sa formation d'Educateur Tennis au sein du Tennis Club avant de se lancer vers son Diplôme d'Etat.
Le samedi 21 mai un car affrété spécialement, a transporté 50 enfants et 10 parents accompagnateurs pour assister aux internationaux de France à **Roland Garros**.

Fluo, fluo une sacré soirée pour clore la saison hivernale et s'ouvrir au Printemps !

▶ Vous souhaitez plus de renseignements et préparer votre prochaine saison de tennis contactez le **06 21 08 36 76**.

Shoto Karaté Club de Marly-la-Ville

LES BIENFAITS DU TAI-CHI

1/ Meilleure flexibilité
Le TAI-CHI aide à améliorer autant la souplesse que la fluidité des membres inférieurs et supérieurs du corps

2/ Meilleur équilibre
Le TAI-CHI peut aider à faciliter la capacité à se déplacer dans l'espace en réduisant les risques de chutes. Le TAI-CHI permet de ressentir la bonne position de son corps dans l'espace.

3/ Amélioration de la force musculaire
Le TAI-CHI peut améliorer, à la fois, la force du bas du corps et le haut du corps simultanément et également apporter d'autres exercices de résistance douce comme des postures de YOGA.

4/ Meilleure santé cardiaque
Le TAI-CHI aide à réduire la pression artérielle en réduisant la réponse du stress du corps et améliore la respiration. Le TAI-CHI aide à renforcer le cœur et les vaisseaux sanguins.

5/ Diminution du stress et de l'anxiété
Le TAI-CHI procure un soulagement au stress naturel et favorise les effets positifs sur la dépression et l'anxiété d'une manière similaire au YOGA ou avec d'autres exercices d'esprit-corps.
Le TAI-CHI jouit d'une forte dimension spirituelle et favorise une grande conscience de soi.

Frédéric Sanchez
Professeur de Karaté et de TAI-CHI, diplômé d'état.

▶ Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez joindre le bureau au **06 51 61 01 72**.

Marly Bad

GRANDE SOIRÉE BLACKMINTON POUR FÊTER LES 20 ANS DE MARLY BAD

Il y a un peu plus de 20 ans, le 18 mai 2001, Marly Bad, le club de badminton de Marly-la-Ville, voyait le jour avec une vingtaine de joueurs.

Aujourd'hui, Marly Bad réunit 145 adhérents dans une ambiance sportive, dynamique et conviviale.
Pour célébrer les 20 ans du club, l'équipe dirigeante a souhaité offrir une soirée blackminton à tous les adhérents.
De 18h à 1h du matin, le samedi 19 mars 2022, les 80 participants, maquillés de couleurs fluos par nos artistes, ont ainsi pu prendre part à un tournoi dans le noir, sur des terrains balisés de bandes fluorescentes et avec des volants fluos et lumineux, une sensation très particulière pour les joueurs. 40 visiteurs sont également venus encourager les joueurs, d'abord les plus jeunes jusqu'à 21h, puis les ados et adultes, venus s'affronter dans la salle des sports de Marly-la-Ville.
Tous ont pu se régaler de macarons et de petits fours, accompagnés, pour les adultes, par la traditionnelle potion magique du président de Marly Bad.
Pour se détendre après l'effort, ceux qui le souhaitaient ont pu bénéficier de tout le savoir-faire de Bruno EGEA avec ses massages sur chaise.

Un bon moment sportif, festif, convivial et tout à fait inédit !

Dommage qu'on n'ait pas tous les jours 20 ans... rendez-vous dans 20 ans, ou peut-être avant si vous souhaitez venir découvrir le club et pratiquer le badminton dans la bonne humeur !

POUR NOS GOURMANDS

La recette de Mamie Didine

Pâte feuilletée aux petits-suisses

Durée : environ 30 minutes

Ingrédients pour 6 personnes :

> 3 petits-suisses à 40% de matière grasse (180g)
> 180 g de farine (classique T45)
> 90 g de beurre
> 1 pincée de sel

Réalisation

Il faut toujours le même poids de farine que de petits-suisses et la moitié de ce même poids en beurre (ici 180/180/90).

- Mélangez tous les ingrédients après avoir égoutté les petits-suisses. Ne travaillez pas trop la pâte. Réservez-la au moins une heure au réfrigérateur. Pour accentuer le côté feuilleté, il suffit de donner quelques tours à la pâte.
- Si vous avez besoin de la cuire à blanc (sans la garniture), il suffit de l'étaler, de foncer le moule et de piqueter de quelques coups de fourchette, puis de mettre dessus un papier sulfurisé et de remplir de légumes secs ou de billes en céramique pour empêcher la pâte de gonfler.
- Faites cuire à four préchauffé à 210°C pendant 20 minutes.
- À partir de là, ajoutez la garniture de votre choix et faites cuire 5/10 minutes supplémentaires si nécessaire.

La pâte peut être faite la veille et refaire des tours le jour-même pour encore plus de feuilletage.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2021

AFFAIRES GÉNÉRALES

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE - CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE MARLY LA VILLE ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

Après délibération, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention communale de coordination de la Police Municipale de Marly la Ville et des Forces de sécurité de l'Etat pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, une fois.

EHPAD JACQUES ACHARD - CONVENTION DE PORTAGE ADMINISTRATIF DES ANCIENS AGENTS DE L'EHPAD JACQUES ACHARD AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DENIS ET LA MGEN

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, A l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer la « convention de portage des anciens agents de l'EHPAD Jacques Achard » entre le Centre Hospitalier de Saint Denis, la MGEN et la collectivité.
Acte que cette dernière ne prendra fin qu'à la date du règlement définitif des droits à pension de l'ensemble des anciens agents de l'EHPAD susvisés aux différentes annexes annuelles.

PAR AVENANT DES MODALITÉS DE CALCUL DU CAPITAL DÉCÈS

Considérant la possibilité d'adapter son contrat en adéquation avec les **dispositions du décret n°2021-176**
Considérant la proposition de l'assureur de faire évoluer le taux de cotisation de 0,15 % à 0,30 % de la masse salariale assurée au titre du capital décès, au prorata de la période restante à couvrir jusqu'au 31 décembre 2021.
Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Décide d'adapter son contrat en adéquation avec les dispositions du décret n°2021-176 et d'approuver l'évolution du taux de cotisation y afférente
Et à cette fin,
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant,
Acte qu'en cas de signature de l'avenant, la garantie démarrera au 1er jour du mois suivant la réception de l'accord de la collectivité et que le taux sera proratisé sur les mois restants pour 2021.

CIG -ÎLE DE FRANCE - RALLIEMENT À LA PROCÉDURE DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'elle puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2023.

CIG ÎLE DE FRANCE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PRÉVENTION

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Autorise à signer la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention au sein de la collectivité de Marly la Ville à compter du 4 octobre 2021 pour une durée de trois ans,
Approuve la dépense sur la base de 63.50 euros par heure de travail pour les collectivités de 5001 à 10 000 habitants – base Tarif 2021.

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES SÉANCES DE L'ACTIVITÉ DE BUSSY - PROJET MUSICAL AVEC MISE À DISPOSITION D'UN PROFESSEUR DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de coopération avec La Mutuelle La Mayotte dans le cadre du dispositif IME-SESSAD Madeleine de Brès et ce pour la durée de l'année scolaire 2021/2022.

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Approuve la mise à jour du tableau des effectifs suivant les modifications ci-dessus.

ÉCHANGE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AVEC UNE PARCELLE APPARTENANT À MONSIEUR THEVENET SUITE DELIBÉRATION N° 11/2021 DU 08/02/2021

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve le projet d'échange de parcelles ;
Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout acte relatif à cette affaire passé le délai de deux mois du contrôle de légalité des services de la Préfecture du Val d'Oise
La soulte en faveur de la commune de 44 500 € sera inscrite au Budget Commune.
OP - 9564002 – VOIRIE BOIS MAILLARD – Art (R) 2111 – Terrains nus

SNCF RESEAU - CONVENTION DE MISE EN PLACE DE MESURES COMPENSATOIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE EN SERVICE DU CHARLES DE GAULLE EXPRESS

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Autorise à signer la convention de mise en place de mesures compensatoires avec SNCF RESEAU dans le cadre de la mise en service de la ligne Charles de Gaulle Express.

PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE CLASSEMENT SONORE FERROVIAIRE MODIFIANT LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX DE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DU VAL D'OISE

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Approuve le projet de révision du classement sonore ferroviaire proposé le 1er avril 2021 suivant l'ensemble des pièces transmises lors de la convocation.

MODIFICATION DE LA NOMINATION DE L'ALLÉE FRANCKLIN DALIBARD APPROUVÉ LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Approuve les noms des voies et allées à savoir :
- rue Martial Duronsoy,
- rue Madeleine Brès,
- allée du Marronnier,
- allée Franklin,

Décide que la voie donnant accès à l'arrière des maisons de la rue Gabriel Péri sera nommée allée des époux CIELE, *en mémoire de ce couple qui échappa par miracle à la mort, ce soir du samedi 25 juin 1943, par une belle nuit étoilée, à deux heures du matin, lorsqu'un avion allemand touché lors d'un combat aérien vint s'écraser rue Gabriel Péri sur la demeure de Monsieur et Madame DELANCHY qui eux n'en réchappèrent pas.*
OUVRAGE disponible à la bibliothèque municipale de MARLY LA VILLE
***Intitulé : MARLY LA VILLE 2000**, pages 68 et 69 « La p'tite histoire de Marly » de Martial DURONSOY – « L'avion. »*

ASSOCIATION GYM ET FORME - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE EXCEPTIONNELLE 2021

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Alloue à titre exceptionnel une subvention complémentaire d'un montant de 2000.00 euros à l'association GYM ET FORME qui se rajoutera à la subvention annuelle de 500.00 euros votée en avril dernier.

ASSOCIATION ENTR'ED - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE EXCEPTIONNELLE 2021

Membre de l'association, Madame Sandra BOLOSIER, conseillère municipale, ne prend pas part au vote.
Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Afin de garantir la pérennité de ce projet,
Vote, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 1000.00 euros à l'association ENTR'ED afin de financer son projet d'atelier ROBOTIQUE pour la rentrée prochaine.

CAF DU VAL D'OISE - CONVENTION DE SERVICE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - MISSIONS SUPPLEMENTAIRES 2021/2024

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Val d'Oise ainsi que tous les avenants et documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette dernière et ce pour la période du 01/02/2021 au 31/12/2024.

CARPF - CONVENTION RELATIVE À LA MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT « BAM ! FESTIVAL DE POP CULTURE »

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette 1ère édition.

SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES ET CONSULTATIONS DES COMMUNES

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Emet un avis relatif au projet de schéma de mutualisation joint à la note de synthèse.

DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA GARENNE - RECTIFICATION DE LA DÉLIBERATION N° 38/2019 DU 02/07/2019 SUITE À LA DEMANDE DE LA CARPF

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier auprès de la DSIL (service de l'Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local), du Conseil départemental du Val d'Oise et de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France suivant le tableau de financement dûment rectifié ci-dessus.

CARPF - RAPPORT ACTIVITÉS 2020

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Accuse réception du rapport pour l'exercice 2020 et VALIDE la communication au Conseil Municipal auprès de la CARPF.

SIGIDURS - RAPPORT ACTIVITÉS 2020

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Accuse réception du rapport pour l'exercice 2020 ainsi que du PLPDMA et VALIDE la communication au Conseil Municipal auprès du SIGIDURS.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE - CONVENTION MANIFESTATION « EN SCÈNE ! 2022 » - PLAINE DE FRANCE

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Val d'Oise ainsi que tous les documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives au projet « En scène ! 2022 ».

SIRESCO - DEMANDE DE RETRAIT DE LA VILLE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Considérant l'accord de principe formulé par Monsieur le Maire de la Queue-en-Brie de respecter les termes de l'article 13 des statuts,
Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
Acte le principe du retrait de la ville de La Queue-en-Brie du SIRESCO,

Décide de mandater Monsieur le Président du Syndicat afin de finaliser les négociations avec la collectivité sortante, sur la base de l'article 13 des statuts, en vue d'établir la convention de sortie qui sera présentée au Comité syndical à l'issue de la procédure de validation du retrait par les conseils municipaux.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

FINANCES

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité,
autorise Monsieur le Maire à ouvrir certains crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif précédent soit 1 437 000.00 euros.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1/2021

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Décide :
- **De régulariser une erreur matérielle sur les crédits de reports de 8 414 ,00 euros.** En effet, l'état des restes à réaliser au titre de 2020 faisait état au titre des dépenses d'un montant de 259 810,27 euros. Or dans la maquette budgétaire était reportée la somme de 251 396,27 euros ;
- **D'inscrire de nouveaux crédits sur les comptes 10223 et 10226** respectivement pour le dégrèvement de la taxe d'urbanisme sur un permis de construire et demande de restitution de trop perçu de taxe d'aménagement sur le permis 2018 de la Mutuelle de la Mayotte ;
- **D'inscrire au budget 2021 le montant à recouvrer de l'échéance 2021** pour le remboursement de la 1ère échéance de l'emprunt CAISSE d'EPARGNE contracté pour l'acquisition de la Ferme dite de « l'Hospice » pour un montant total de 36 062,50 euros (capital 31 250,00 € - intérêts 4 812,50 €) ;
(pour information annuité 2022 de 143 648 €).
- **D'inscrire de nouveaux crédits pour l'école du Bourg maternelle** pour les travaux de reprise de toiture du hall d'entrée.

T.A.M. SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE - PARTICIPATION FÊTES MUNICIPALES 2021/2022

Alloue au TAM une subvention complémentaire d'un montant de 2 000.00 euros au titre des dépenses passées et futures 2021/2022,

INTERCOMMUNALITÉ

CARPF - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale, d'approuver le projet de délibération comme suit :
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5-1 et L.5216-5-I ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu l'arrêté inter préfectoral n°20-222 du 7 août 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
Vu la délibération du conseil communautaire de Roissy Pays de France n°21.160 du 23 septembre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
Considérant la volonté politique d'accompagner les jeunes de moins de 18 ans à la pratique du sport par le versement d'une aide annuelle de 50 € par saison sportive ;
Considérant la nécessité de maintenir une offre de transports scolaires ainsi que le projet pédagogique autour du site du golf, équipement qui sera transféré à la commune via la présente modification des statuts ;
Approuve les statuts modifiés de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tels que joints en annexe ;
Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

SIRESCO - RAPPORT ACTIVITÉS 2020

Après avoir entendu les précisions apportées par Madame GELY Fabienne, déléguée au SIRESCO, transcrites ci-dessous :
Monsieur le Maire, à la suite du conseil municipal de ce lundi 6 décembre 2021 accuse réception du rapport pour l'exercice 2020 et en valide la communication au Conseil Municipal auprès du SIRESCO.

SIFOMA - CENTRE DE SANTÉ FRANCINE LECA - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Monsieur le Maire, à la suite du conseil municipal de ce lundi 6 décembre 2021 accuse réception du rapport pour l'exercice 2020 et en valide la communication au Conseil Municipal auprès du SIFOMA.

SIFOMA -RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Monsieur le Maire, à la suite du conseil municipal de ce lundi 6 décembre 2021 accuse réception du rapport pour l'exercice 2020 et en valide la communication au Conseil Municipal auprès du SIFOMA.

AFFAIRES SOCIALES

SÉJOUR DES ANCIENS - CALVADOS, DES PLAGES DU DÉBARQUEMENT AU PAYS D'AUGE DU 6 AU 13 JUIN 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise monsieur le maire à signer la convention avec l'organisme clin d'œil événements,
Approuve le barème de participation sur le quotient familial fixé pour le séjour en Normandie.
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Vote la subvention de 1200.00 euros au Comité d'œuvres Sociales de Marly la Ville afin de permettre la prise en charge lors des deux séjours, des frais annexes (accueil, anniversaires, réceptions et frais exceptionnels...).

SÉJOUR DES ANCIENS - L'EXPÉRIENCE VENDÉENNE - LONGEVILLE-SUR-MER AVEC UNE JOURNÉE AU PUY DU FOU DU 20 AU 27 JUIN 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme CLIN D'ŒIL ÉVÉNEMENTS,
Approuve le barème de participation sur le quotient familial fixé pour le séjour en Vendée suivant le tableau ci-dessus.

ENFANCE JEUNESSE

SÉJOUR SKI 2021 - SERVICE ENFANCE/JEUNESSE - VOTE DES TARIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Valide le projet,
Approuve la tarification,
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions relatives à la mise en œuvre du projet.

PERSONNEL

LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 06 AOUT 2019 : MISE EN PLACE AU 01/01/2022 DES 1607 H ET ANNUALISATION DE CERTAINS SERVICES

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale :
Considérant les deux réunions d'informations organisées le mardi 9 novembre 2021 en présence des agents des services concernés ;

Considérant l'avis favorable émis par les membres du CT et CHSCT lors de la réunion extraordinaire du vendredi 26 novembre 2021 ;
SUIVANT l'intervention de Madame MARCHAND-MISIAK Corinne
Après délibération, le conseil municipal,
A la majorité, par 22 votes POUR, Par 6 votes CONTRE,
Approuve la mise en place des 1607 h et annualisation de certains services.
La présente délibération s'appliquera à tous les personnels employés par la collectivité de Marly la Ville quelque-soit son statut (sauf le personnel de la filière artistique).
Elle prendra effet au 1er janvier 2022.
Elle abrogera toutes les précédentes délibérations relatives au temps de travail.

CHARTE DU TÉLÉTRAVAIL - MISE EN PLACE AU 01/01/2022

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Adopte la charte qui sera annexée à la présente délibération lors de la transmission au contrôle de légalité.

TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE A JOUR

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve la mise à jour du tableau des effectifs suivant les modifications ci-dessus.

Monsieur le Maire a porté à la connaissance de l'assemblée municipale que le bilan social 2020 a été présenté aux membres du CHSCT et du CT lors de la séance extraordinaire du vendredi 26 novembre 2021.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2021

URBANISME

CONVENTION DE RÉTROCESSION DES VOIRIES ET DES ESPACES COMMUNS DE L'OPÉRATION DU HARAS 1

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession entre la Commune de Marly-la-Ville et la SCCV MARLY LA VILLE « Le Haras » ainsi que tous les documents nécessaires.

AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE DE LA MISE A JOUR DU BAIL RURAL ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIEÉTÉ BAUCHE ET FILS (ANCIEN BAIL DIT DE L'HOSPICE)

Considérant qu'il convient dès lors d'habiliter un représentant de la commune à comparaitre à l'acte, en présence de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise Madame LELEZ-HUVE Michèle, 1ère Maire-Adjointe à signer le bail rural à long terme cessible hors du cadre familial entre la commune de Marly-la-Ville et la SCEA Bauche et Fils

AUTORISATION DE SIGNER L'ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ BAUCHE ET FILS (ÉCHANGE SANS SOULTE) – NOUVEAU BAIL

Considérant qu'il convient dès lors d'habiliter un représentant de la commune à comparaitre à l'acte, en présence de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise la prise en charge par la collectivité des frais d'actes et de transcriptions qui seront proposés par le Cabinet Assistance Foncière.
Valide le nouveau bail et les Extraits du plan cadastral ainsi que le projet d'échange sans soulte joints en annexe à la présente délibération.
Autorise Madame LELEZ-HUVE Michèle, 1ère Maire-Adjointe à signer l'acte d'échange sans soulte entre la commune et la SCEA Bauche et Fils.
Les dépenses seront imputées - budget de la commune, Article 2111 - opération 95 652 001 « Parcs et jardins Terrains nus ».

NOUVELLE CONVENTION AVEC LE CAUE 95

Le conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire qui propose de porter le concours financier à 3200 euros considérant l'appui constant, présent et toujours précieux du CAUE 95 et de ses collaboratrices dans le cadre des opérations du cœur de ville ;
À l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune de Marly-la-Ville et le CAUE 95 ainsi que tous les documents nécessaires.

FINANCES

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR EXERCICE 2007 ET 2020

Considérant que l'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagées (personnes disparues, décédées, liquidation judiciaire, surendettement, dissolution...).
Considérant que leur recouvrement peut être repris à tout moment si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier.
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Décide de statuer sur l'admission en non-valeur comme souhaité par l'agent comptable du Trésor pour un montant total s'élevant à 1592,35 euros.
Autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense au BP 2022.

MISE EN ŒUVRE DU DROIT D'OPTION POUR ADOPTER LE RÉFÉRENTIEL M57 À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023 - BUDGET COMMUNE ET CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire,
A l'unanimité,
Adopte à compter du 1er janvier 2023, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la Commune et pour le budget annexe géré selon la comptabilité M14 (CCAS).

ASSOCIATION DES CHUP'S - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Un nouveau bureau s'est formé afin de faire perdurer l'existence de l'association des CHUP'S à Marly la Ville. Les nouveaux statuts vont être modifiés avec une domiciliation en Mairie, sous réserve de l'accord de Monsieur le Maire.
Afin de permettre une reprise d'activités de l'association dans les meilleures conditions,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve la domiciliation du siège social de l'association à l'Hôtel de Ville, 10, rue du Colonel Fabien 95670 MARLY LA VILLE,
Vote l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1230.00 euros afin de permettre l'achat de matériels d'occasion de type, câbles, micros, pieds...).
L'association s'engagera par voie de convention avec la collectivité à mettre à disposition ces matériels si nécessaire lors de manifestations diverses mais aussi en cas de dissolution de l'association à effectuer un don desdits matériels à la collectivité de MARLY-LA-VILLE.

ASSOCIATION PHILATELIQUE DE L'YSIEUX- APY - ACCEPTATION DON SUITE DISSOLUTION AU 01/12/2021

Dans son courrier du 3 décembre 2021, Monsieur HENAU Jacques, le Président de l'Association PHILATÉLIQUE DE L'YSIEUX, suite à la dissolution de l'association, a avisé Monsieur le Maire de la volonté des membres adhérents d'effectuer un don de 800.00 euros à la collectivité de MARLY LA VILLE.
Suivant le code général des collectivités territoriales, en l'absence de délégation donnée à Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 alinéa 9, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation du don fait par l'association PHILATÉLIQUE DE L'YSIEUX.
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Accepte le don de 800.00 euros émanant de l'association PHILATÉLIQUE DE L'YSIEUX.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir,
Inscrit la recette au budget commune à l'article 7713.

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLÉGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 ALINEA 9 - D'ACCEPTER LES DONS ET LEGS QUI NE SONT GRÉVÉS NI DE CONDITIONS NI DE CHARGES

Considérant que le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande,
Considérant la liste des 29 matières qui peuvent être déléguées et que le conseil municipal peut choisir les matières déléguées, en ajouter, voir en enlever en cours de mandat,
Considérant que certaines matières doivent être clairement encadrées car le juge peut annuler les « décisions » prises par le maire sur la base de délégations imprécises,
Considérant l'Alinéa 9 qui précise que par cette délégation Monsieur le Maire pourra accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Accorde à Monsieur le Maire, la délégation prévue à l'alinéa 9, à savoir, accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
Monsieur le Maire pourra charger ses adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement, toutes décisions prises suivant la présente délégation.

CIG ÎLE DE FRANCE - CONVENTION RELATIVE À LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN DROIT DES ASSURANCES AU SEIN DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de conseil en droit des assurances au sein de la commune pour une durée de trois ans qui prendra effet à compter de la date de signature.

PETITE ENFANCE

RPE RELAIS PETITE ENFANCE - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LES COMMUNES DE MARLY LA VILLE - FOSSES ET MADAME CLAUDIA THERMIDOR COLNET - SUPERVISION LAEP

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec la ville de Fosses et Mme Claudia THERMIDOR COLNET pour l'année 2022 et les années à venir sauf modifications apportées à la prestation qui fera alors l'objet d'un avenant.

INTERCOMMUNALITÉ

CARPF - CONVENTION POUR L'OUVERTURE DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve et Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'ouverture du système d'information géographique aux communes membres de la Communauté d'Agglomération selon les conditions d'utilisation précisées dans les annexes 1, 2 et 3.
La convention aura une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction à compter de la signature de la convention et pour une nouvelle durée de trois ans.

CARPF - CONSULTATION DES COMMUNES SUR LE RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS DE POLICE MUNICIPALE PAR LA CARPF

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve le projet de délibération pour le recrutement de deux agents de police municipale supplémentaires afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (17) et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions.

CARPF - CONVENTION RELATIVE À LA MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE LITTERATURE JEUNESSE « LIVRE COMME L'AIR »

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve la convention de mise à disposition d'un équipement culturel entre la ville de Marly-la-Ville et la communauté d'agglomération Roissy Pays de France
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera annexée à la délibération.

CULTURE

ÉCOLE DE DANSE MUNICIPALE - STAGE MARS 2022 : « PRINTEMPS DE LA DANSE » BUDGET ET VOTE DU TARIF

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve la programmation 2022 des Rencontres Chorégraphiques de Marly-la-Ville et son financement dans la limite d'un crédit de 2 750 euros,
Vote les tarifs comme suit :
Gratuite aux élèves de l'école de danse de Marly-la-Ville,
Aux élèves et tous publics extérieurs :
9 euros (plein tarif adulte), - 5,50 euros (tarif réduit) et 2,80 euros (moins de 18 ans).
Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions relatifs à cette programmation,
Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

PERSONNEL

MISE A JOUR - TABLEAU DU PERSONNEL

Le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs suivant les modifications présentées.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION - PROMOTION INTERNE - DEFINIES ET REMISES PAR LE CIG POUR AVIS

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve les Lignes Directrices de Gestion (LDG) présentées par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne Ile de France.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION - AVANCEMENT DE GRADE - DEFINIES PAR LA COLLECTIVITÉ

Après présentation du projet soumis aux membres du Comité Technique le 30/10/2020 avec avis favorable,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve les critères suivants :
Ancienneté, Date d'obtention du dernier avancement de grade/promotion interne, Capacité à exercer des missions d'un niveau supérieur, Compétences, Valeurs professionnelles liées à l'entretien professionnel comprenant l'appréciation du chef de service et de la structure hiérarchique de la collectivité quant aux critères de motivation et de dynamisme, le respect du devoir de réserve, le sens du service public et la qualité de la relation avec la hiérarchie. Présentation aux concours et/ou examens professionnels, Effort de formations, Capacités financières de la collectivité
Monsieur le Maire appliquera les ratios des avancements de grade qui ont été délibérés lors de la séance du conseil municipal du 29 mars 2010, soit 100 % pour tous les ratios d'avancement de grade.
Les présentes lignes directrices de gestion s'appliqueront à toutes les décisions prises par Monsieur le Maire en matière de gestion de ressources humaines.
Monsieur le Maire mettra en œuvre ces orientations sans préjudice de son pouvoir d'appréciation, des circonstances ou de motifs d'intérêt général.
Les lignes directrices de gestion seront valables jusqu'au 31 décembre 2026.

Elles pourront être révisées à tout moment après avis du Comité Technique. Elles seront communiquées aux agents de la collectivité par le biais du compte rendu de la séance du comité technique.

AIDE SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS AU 01/01/2022

Il a été proposé au Conseil Municipal de revaloriser comme chaque année les prestations d'action sociale allouées au Personnel Communal à compter du 1er Janvier 2022 (aides aux familles, séjours enfants et adolescents handicapés en centre de vacances, allocations enfants handicapés, séjours enfants en Maisons familiales, ou villages familiaux de vacances agréés, et gîtes de France, séjours enfants mis en œuvre dans le cadre éducatif, séjours linguistiques etc.) conformément à la circulaire émanant du Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, taux applicables en 2022.
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Valide la revalorisation annuelle des prestations d'action sociale allouées au Personnel Communal à compter du 1er Janvier 2022.

DÉBAT D'ORIENTATIONS : PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Ce débat est obligatoire et concerne les garanties en matière de protection sociale complémentaire (PSC).
L'ordonnance n° 2021-175 du 17/02/2021 prévoit un débat obligatoire de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire (sans vote et sans délibération) :

- Réunion du Comité Technique du 11/02/2022,
- Débat à tenir avec les instances avant le 18/02/2022 et à programmer dans les 6 mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal.

Ce débat permet d'apporter les informations concernant les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025/2026.

La protection sociale complémentaire : qu'est-ce que c'est :

2 domaines : La santé et la Prévoyance dit « *Maintien de salaire* ».

La Santé : Elle vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale.
La prévoyance dit « *Maintien de salaire* » : Elle vise à couvrir la perte de salaire/de retraite liée à une maladie, une invalidité incapacité ou un décès.
Le législateur a prévu en 2007 la possibilité pour les collectivités de participer financièrement aux contrats de leurs agents.
Le dispositif précisé dans un décret d'application n°2011/1474 permet aux employeurs de participer aux contrats dans le cadre d'une labellisation : Les mutuelles doivent être référencées par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents,
OU
Les employeurs peuvent également souscrire auprès des opérateurs, une convention dite de participation à l'issue d'une consultation et respectant ainsi les principes de la commande publique ; égalité des chances des candidats, transparence des procédures. Cette procédure peut être conduite par la collectivité elle-même ou être confiée au Centre de Gestion agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées. L'avantage est dans ce cas de s'affranchir d'une procédure complexe nécessitant des compétences particulières en assurances et permet aussi d'obtenir pour les agents des tarifs mutualisés.
Depuis le 23 mars 2012, par délibération du conseil municipal, la collectivité adhère aux procédures de mise en concurrence lancées par le CIG Ile de France.

Quels enjeux pour la collectivité ?

- Participer à l'attractivité de la collectivité et favoriser les recrutements,
- Amélioration de la performance des agents : réduction de l'absentéisme permettant de limiter les coûts directs (assurance statutaire, remplacements) et indirects (perte de qualité du service, surcharge de travail pour les agents en poste...),
- Dialogue social : permet de ne pas se limiter à une réflexion sur les coûts mais engager une discussion sur les conditions de travail et les risques professionnels.

Quels enjeux pour la collectivité ?

- Un nouveau composant de l'Action Sociale favorisant la reconnaissance des agents,
- Une aide non négligeable dans la vie privée des agents,
- Renforcement du sentiment d'appartenance à la collectivité,
- Renforcement de l'engagement dans le travail.

À retenir : Historique de la protection sociale à MARLY LA VILLE depuis le 01/01//2013
Participations mensuelles par agent : MAINTIEN DE SALAIRE – PREVOYANCE – base moyenne adhérents : 76.

MUTUELLE PRÉVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE - APPROBATION AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION AUX COTISATIONS À COMPTER DU 01/03/2022

Après avoir étudié pour l'ensemble des adhérents au maintien de salaire, l'évolution générale des cotisations de l'ensemble des formules et pour toutes les catégories, A, B et C ainsi que l'impact financier
Après avoir,
Etudié pour l'ensemble des adhérents au maintien de salaire, l'évolution générale des cotisations de l'ensemble des formules et pour toutes les catégories, A, B et C ainsi que l'impact financier,
Débattu quant aux orientations de la protection sociale à venir pour les agents que ce soit en direction de la santé ou de la prévoyance (maintien de salaire),
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Valide l'augmentation au 1er mars 2022, la participation mensuelle par agent de la collectivité de 7,00 euros, soit une participation mensuelle de 17,00 euros par mois au lieu de 10,00 euros concernant le contrat prévoyance, maintien de salaire,
Vote l'augmentation pour les années à venir, présentée par Monsieur le Maire lors du débat pour la santé et pour la prévoyance comme suit :

INTERCOMMUNALITÉ

CARPF - APPROBATION DE LA CHARTE D'UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES

Suivant l'avis favorable émis par les membres du Comité technique le 11 février 2022,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve la charte d'utilisation des outils informatiques.

À compter du 1er juillet 2022 et en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, les comptes-rendus des conseils municipaux ne seront consultables qu'en Mairie sur rendez-vous.

Pour nous contacter : mairie@marlylaville.fr

ou au 01 34 47 46 46

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

LERDU Erika 15/12/2021
LOUVET Swann 31/12/2021
CARVALHO Julia 18/01/2022
AKISTI Yusuf 29/01/2022
LASSOUED LEAL Ines 29/01/2022
KALMES Margot 08/02/2022
GUERVILLE Esther 24/02/2022
DEROUBAIX Aiméo 28/02/2022

ALLIANCES

OBADIA Thomas et Elsa FONT 16/04/2022
TAGNATI Ludovic et HERICOURT Laetitia 22/04/2022

PARTANCES

BRZOSTEK Vladislava	90 ans	30/10/2021
LEFÈVRE Jean	71 ans	10/11/2021
BAZIN vve DEDIER Solange	89 ans	11/12/2021
BOUCHER Christian	73 ans	18/12/2021
LAURET Richard	67 ans	31/12/2021
FOURNIER Andrée veuve DELYS	83 ans	03/01/2022
COUDRAY vve COLSON Andrée	86 ans	03/01/2022
LISON Josette veuve LORIOT	94 ans	06/01/2022
PARIS Jacques	80 ans	08/01/2022
JIMENEZ IRAÑETA Juan	65 ans	16/01/2022
PAYEN Baudoin	80 ans	20/01/2022
KHALFA Linda	70 ans	14/02/2022
DELETOMBE Annette	70 ans	20/02/2022
LECLERC Christian	69 ans	05/03/2022
MEHDDEB Fella	86 ans	15/03/2022
LECLERCQ vve CLAISSE Yvette	95 ans	28/03/2022

Bulletin municipal d'informations de Marly-la-Ville
Hôtel de ville : 01 34 47 46 46 - mairie@marly-la-ville.fr - www.marly-la-ville.fr
Responsables de la publication : André SPECQ, Maire et Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Communication et Information
Avec le concours du Club Image et Son
Imprimerie J.B. IMPRESSIONS - www.jbimpressions.com - 03 44 63 46 76

AGENDA

2022

Juin
→ *Concours Marly Fleuri*

JUIN

Mercredi 8
→ *Commémoration Indochine* / Monument aux morts, Hôtel de Ville

Vendredi 10 / Événement
→ *Marche nocturne Somabé*

Ven. 10 et Sam. 11 / Comédie musicale
→ *« Ils chantaient la vie » par les Chup's* / ECLJ*

Samedi 11
→ *Brocante - Vide grenier de L'Etoile Sportive de Marly-la-Ville* / COSEC

Samedi 18
→ *Permanence juridique* / Sur rendez-vous, Hôtel de Ville

Ven. 17 et Sam. 18 / Danse
→ *Spectacle de l'École Municipale de Danse* / ECLJ*

Mardi 21 / Événement
→ *Fête de la Musique* / ECLJ*

Vendredi 24 / Musique
→ *Concert de l'École Municipale de Musique* / ECLJ*

JUILLET

Jeudi 14
→ *Fête nationale* / Monument aux Morts

SEPTEMBRE

Samedi 3 / Événement
→ *Forum & Feu d'artifice* / Salle des Sports & Salle des Fêtes

Mercredi 14 / Arts de rue
→ *Festival Primo* / ECLJ*

Dimanche 18 / Événement
→ *Fête des Jeux* / Salle des Sports et alentours

Samedi 24 / Conférence
→ *Matinées de sensibilisation à l'autisme* / ECLJ*

Début octobre
→ *Ouverture de la nouvelle saison culturelle* / ECLJ*

Restez informés via notre site
www.marly-la-ville.fr

*Espace culturel Lucien Jean